



Le bras canadien, c'était lui:
Rusty Staub Page B 9



Malala revient chez elle,
au Pakistan Page A 6



Zeitgeist
La sœur samouraï Page B 10

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 69

LE DEVOIR, LE VENDREDI 30 MARS 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

DÉLAIS JUDICIAIRES Ottawa coupe court à certaines procédures

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

Dans la foulée du jugement Jordan de la Cour suprême, Ottawa se devait de trouver des moyens pour désenbourber le système judiciaire et ainsi garantir aux accusés des procès en temps opportun. La réponse est venue jeudi, mais non pas sous la forme attendue: le gouvernement de Justin Trudeau s'en tient pour l'instant à une refonte technique du milieu de la justice, reportant aux calendes grecques la révision des nombreuses peines minimales instaurées par les conservateurs.

Dans son projet de loi C-75, Ottawa abolit les enquêtes préliminaires pour toutes les infractions, sauf celles pouvant déboucher sur une peine à perpétuité, soit le meurtre, l'enlèvement, l'incendie criminel ou les actes commis pour un groupe terroriste. L'enquête préliminaire est une sorte de préprocès permettant de tester la solidité de la preuve. Son utilité ne fait pas consensus dans le milieu judiciaire: certains estiment qu'elle constitue un dédoublement inutile tandis que d'autres croient qu'elle permet de faire tomber les accusations boiteuses.

Provinces favorables

L'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan demandaient leur élimination. L'Association du Barreau du Canada s'y opposait, plaidant que les enquêtes préliminaires ne sont utilisées que dans 5% de toutes les causes traitées par les tribunaux, ne durent en moyenne que deux jours et permettent d'éviter d'éventuels retards en ciblant en amont les erreurs au dossier. Selon Ottawa, il y a eu 9100 enquêtes préliminaires en 2014-2015 et ce nombre chutera de 87% avec le changement proposé.

L'autre réforme consiste à reclassifier les infractions. Le Code criminel est truffé de délits «hybrides» pouvant être traités par voie de procédures sommaires (en cour provinciale) ou par mises en accusation (en Cour supérieure).

VOIR PAGE A 10: JUSTICE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Nana Mouskouri est au Québec, où elle présentera des spectacles dans la capitale et à Montréal.

NANA MOUSKOURI, 60 ANS DE GRATITUDE

Jamais n'a déchanté

Elle a porté sa voix aux quatre coins du monde, pour mieux nourrir son appétit de toutes les cultures

SYLVAIN CORMIER

D'Elvis à Emmylou, de Dalida à Dylan, de Cohen à Barbara, d'Aznarou à Amy Winehouse, l'interprète internationalement grecque aux 300 millions d'albums fait vivre à ses voix préférées une éternelle jeunesse. Nouvel album ce vendredi, spectacles en mai. Entrevue tout de suite.

Combienième album? Elle ne le sait pas, moi non plus. Nana Mouskouri a une discographie par pays, c'est infini. On estime à 1500 les titres enregistrés: on n'en dressera pas la liste ici. Chose certaine, la chanson-titre de son nouveau disque est du Bob Dylan: *Forever Young*. Certitude, il y a aussi une forte version du *Hallelujah* de Leonard Cohen. Un grand ami de Nana, on sait ça aussi. Dylan, Cohen, elle les chante depuis les années

1960. «J'ai passé une soirée avec les deux, une fois, se souvient-elle. Je les ai écoutés discuter d'écriture de chansons, c'était incroyable, je n'oublierai jamais ça!»

«Moi, je chante entre les lignes, en tout cas c'est un peu ça que j'essaie de faire depuis 60 ans!»

à fond. Cohen demandait à Dylan ce qu'il avait voulu dire dans telle phrase de telle chanson.

VOIR PAGE A 10: MOUSKOURI

Violences sexuelles à l'école

Des adolescentes témoignent des outrages qu'elles subissent et implorent la CSDM de les aider

MARCO FORTIER
JESSICA NADEAU

Des élèves d'écoles secondaires de Montréal et des intervenantes communautaires lancent un cri du cœur: des violences sexuelles surviennent dans les écoles, mais ne sont pas prises au sérieux.

Selon ce que *Le Devoir* a appris, sept élèves, accompagnées de deux intervenantes, sont venues livrer des témoignages troublants en pleine séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), mercredi soir.

Elles ont raconté des histoires qui ont bouleversé les commissaires. Les filles ont parlé de fellations faites sous la menace, d'attouchements et d'autres formes d'agressions sexuelles commises par des élèves entre les murs des écoles. Ces étudiantes proviennent de trois écoles secondaires publiques de la CSDM, d'une école secondaire privée et d'une autre école pour des élèves ayant des besoins particuliers.

«Les violences sexuelles dans les écoles sont tellement courantes qu'elles deviennent banalisées», dit Emilie Martinak, une des intervenantes qui ont accompagné les sept élèves lors de leur témoignage devant le conseil de la CSDM, mercredi.

M^{me} Martinak et son équipe ont décidé d'alerter les commissaires pour secouer l'apathie du milieu scolaire — directions d'école, enseignants et autres membres du personnel. Les plaintes d'élèves restent généralement sans suite, selon elle.

Urgence d'agir

M^{me} Martinak coordonne un programme de prévention de l'exploitation sexuelle à la Maison d'Haïti, un organisme communautaire du quartier Saint-Michel, à Montréal. Le projet accompagne chaque année entre 112 et 129 élèves de Montréal.

Son constat est accablant: 90% des participantes disent avoir déjà subi des attouchements dans les écoles, dont 20% de manière répétitive. Presque toutes les filles disent avoir déjà reçu des photos non sollicitées d'organes génitaux de garçons. Et les cas de fellations obtenues sous la menace et l'intimidation ne sont pas rares, déplore Emilie Martinak.

«Le gouvernement a fini par agir contre les violences sexuelles dans les universités quand des femmes ont dénoncé les agressions. Il faut maintenant agir contre les violences sexuelles dans les écoles secondaires», dit Marjorie Villefranche,

VOIR PAGE A 10: VIOLENCES

AUJOURD'HUI

Le monde · La riposte de la Russie. Moscou a expulsé 60 diplomates américains et fermé un consulat des États-Unis. Page A 7

Actualités · Moins de contrevenants à la loi sur la langue d'affichage. L'effet d'un adoucissement des règles? Page A 3

Économie · Le Québec connaît sa plus forte création d'emplois en 15 ans. Nouvelle et analyse. Page B 6



Avis légaux..... B 8
Décès..... B 9
Météo..... B 5
Mots croisés..... A 6
Petites annonces..... B 9
Sudoku..... A 6

ACTUALITÉS

RECHERCHE

Des chercheurs séduits par le climat politique au Canada

Les universités recrutent une vingtaine de sommités mondiales grâce à de généreuses chaires de recherche

PAULINE GRAVEL

Le Canada a réussi à recruter 24 sommités mondiales en recherche scientifique grâce à de généreuses chaires de recherche. Plusieurs récipiendaires de ces chaires de recherche Canada 150 ont accepté d'abandonner des emplois fort enviables dans des universités prestigieuses en raison du climat social et politique délétère du pays où ils travaillaient. D'autres, des Canadiens expatriés, profitent de la manne pour rentrer au pays.

Dans le but d'attirer des chercheurs de haut niveau, le gouvernement du Canada avait prévu dans son budget 2017 un investissement de 117,6 millions de dollars pour un programme de chaires de recherche dénommées Canada 150 en l'honneur du 150^e anniversaire du Canada.

Dix de ces vingt-quatre chaires fourniront un financement d'un million de dollars annuellement pendant sept ans et quatorze accorderont 350 000\$ annuellement pendant sept ans.

Alán Aspuru-Guzik, une sommité mondiale dans le domaine de la chimie théorique, quantique et computationnelle, quittera l'Université Harvard en juillet prochain pour l'Université de Toronto. Et il le fera sans regret et avec beaucoup d'enthousiasme.

« Pendant longtemps, je n'étais pas satisfait de la façon dont les États-Unis se comportaient politiquement. Leur manque de civilité et de politesse m'indisposait et plusieurs aspects de la société me rebutaient. L'élection de Trump a catalysé ma décision de partir ailleurs. Je voulais aller là où je me sentirais bien dans la société, et ce fut le Canada. À cela s'ajoute bien sûr le fait qu'on m'y propose une excellente occasion scientifique.

« Un autre enjeu est l'incertitude quant au financement de la recherche scientifique étant donné que le gouvernement américain a augmenté le budget voué aux dépenses militaires plus que tous les autres. Le Canada est plus rafraîchissant et inspirant! » a-t-il confié au *Devoir*.

M. Aspuru-Guzik est très satisfait des conditions qui lui seront accordées à l'Université de Toronto. Il recevra un million par année pendant sept ans, ce qui est « comparable » à ce dont il dispose à Harvard.

Incertitude politique

Yves Brun, originaire du Nouveau-Brunswick, a effectué son doctorat à l'Université Laval et un stage postdoctoral à l'Université Stanford avant d'être embauché par l'Université de l'Indiana en 1993. Il désirait revenir au pays depuis un certain temps. L'élection du président Trump n'est pas la raison principale de son retour au Canada, mais « un des facteurs ».

« Pour l'instant, l'arrivée de Trump a eu peu de répercussions négatives sur le financement de la recherche fonda-

mentale. Mais il y a quand même beaucoup d'incertitudes. Par contre, le climat sociopolitique est très négatif et tout cela m'affectait. C'était donc tentant de venir dans un pays plus ouvert et qui vient de réinvestir dans la recherche fondamentale », a-t-il affirmé.

Alors qu'il bénéficiait de 750 000\$ par année à l'Université de l'Indiana, M. Brun verra ses ressources financières doubler à l'Université de Montréal grâce au million de la chaire de recherche Canada 150 ainsi qu'aux programmes sociaux en vigueur au pays — qui couvrent notamment les frais médicaux —, qui réduiront ainsi les coûts associés à l'embauche du personnel de recherche.

Cette chaire lui permettra de « suivre son instinct et d'aller dans des directions qui normalement seraient subventionnées moins facilement ».

« En recherche fondamentale, on ne sait jamais quel projet nous conduira à une découverte importante. De plus, je pourrai me consacrer à des projets de longue haleine sans avoir à préparer sans cesse de nouvelles demandes de subvention qui grugent beaucoup de temps.

« Avec cette chaire de recherche d'une durée de sept ans, j'ai maintenant les moyens de voir grand et loin! » lance ce spécialiste des bactéries qui travaillera à la mise au point d'antibiotiques et de bioadhésifs.

Ouverture des frontières

Pour l'Autrichien Josef Penninger, qui mène des travaux en génétique dans l'espoir de découvrir les mécanismes de la pathogénèse des maladies, ce sera un retour au Canada, puisqu'il a fait des recherches à Toronto de 1990 à 2004.

Les conditions offertes par la chaire de recherche Canada 150 (un million annuellement) sont un peu moins généreuses que celles dont il jouit en ce moment à l'Académie autrichienne des sciences, mais l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) ajoutera une contribution qui devrait les rendre comparables.

Pour cet Européen qui adhère à « l'ouverture des frontières » et qui « aime les sociétés culturelles et les endroits où les gens d'ailleurs sont les bienvenus », le Canada est un pays où ces valeurs sont très présentes, alors qu'en Europe, l'atmosphère est tout autre depuis l'afflux de migrants. Il croit que « la politique canadienne va dans la bonne direction et est propice à l'innovation ».

Engagement du Canada

Azim Sharif quittera l'Université de la Californie à Irvine pour l'UBC, où il poursuivra ses recherches en psychologie morale. Il est content de rentrer au pays où il a grandi et fait ses études, mais son retour est aussi motivé par le programme de chaires de recherche qui, à ses yeux, démontre « l'engagement du Canada envers la science, la recherche et l'éducation publique », des valeurs qui lui tiennent à cœur.

QUÉBEC

Données personnelles: pas de loi avant les élections, tranche Weil

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Kathleen Weil écarte la possibilité de légiférer afin d'interdire aux partis politiques d'acquiescer aux données d'internautes québécois sans leur consentement avant les prochaines élections générales. Le temps manque, selon elle.

« Ça prend plus de temps, plus de consultations, etc. L'objectif, c'est [de changer les choses avant] les prochaines élections », a soutenu la ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, jeudi.

Pourtant, Kathleen Weil a réussi cet hiver à convaincre l'Assemblée nationale d'adopter le projet de loi visant à resserrer l'accès aux documents du Conseil des ministres moins de 30 jours après l'avoir déposé.

M^{me} Weil se donne 10 jours pour trouver un acteur « indépendant » et « crédible » qui pourra s'assurer qu'aucun parti politique ne possède de données à grande échelle (*big data*) de comportements d'électeurs québécois obtenues sans le consentement de ces derniers.

« [Il s'agirait d'une] mesure qui ferait en sorte de rassurer les électeurs par rapport au fait que la confidentialité de leurs informations personnelles est bien protégée », a-t-elle déclaré près de deux semaines après l'éclatement du scandale Facebook-Cambridge Analytica.

Fin de non-recevoir

Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) lui a opposé une fin de non-recevoir. Une telle pratique n'est pas prévue à la loi, a-t-il précisé.

« Il n'y a aucune loi qui interdit ou balise l'utilisation par les

partis politiques de ces données-là », rappelle le professeur au Département de science politique de l'Université Laval Thierry Giasson.

« Si on veut reconnaître des infractions à certaines pratiques, c'est le législateur, M^{me} Weil, qui est responsable de la Loi électorale, qui doit lancer un travail de révision de la Loi. » La lecture de la législation française en la matière constitue un bon point de départ, selon lui.

Rien n'empêche le DGEQ de convoquer le comité consultatif, qui est formé des formations politiques représentées à l'Assemblée nationale, afin de réfléchir aux modifications à apporter à la Loi électorale, a convenu M^{me} Weil jeudi.

« Avec de la bonne volonté, on est toujours capables d'agir rapidement », a dit de son côté le vice-chef du Parti québécois, Véronique Hivon, jeudi.

Motion de QS

Les élus libéraux refusent mordicus d'appuyer, entre-temps, une motion de Québec solidaire visant à contraindre les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale à « dévoiler les contrats ou ententes qu'ils ont avec des entreprises de collecte de données ».

L'élu solidaire Gabriel Nadeau-Dubois soupçonne le gouvernement libéral de chercher à « noyer le poisson ».

La ministre Kathleen Weil a assuré les médias que le Parti libéral du Québec ne possède pas de données sur des Québécois sans avoir obtenu préalablement leur accord.

« Je peux le dire et les gens peuvent me croire et ils devraient me croire, mais qu'est-ce que j'en sais. [...] J'aimerais bien que ce soit une tierce partie qui vous le confirme. »

Le Devoir



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

La présidente de la FIQ, Nancy Bédard, s'est réjouie du lancement des projets-pilotes qui faisaient partie d'une entente en 2016.

SANTÉ

« L'espoir de régler la surcharge de travail »

La FIQ et le ministre Barrette conviennent de lancer des projets-pilotes dès ce printemps

ISABELLE PORTER
à Québec

Au terme de longues négociations, la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ) et le ministre Gaétan Barrette ont convenu de lancer dès ce printemps des projets-pilotes sur les ratios pour réduire la charge de travail des infirmières. En CHSLD, dans certains cas, cela pourrait réduire le nombre de patients par infirmière de moitié.

À l'heure actuelle, une infirmière travaillant le soir en CHSLD a entre 50 et 64 patients à sa charge et on veut faire passer ce ratio entre 25 et 32 patients. Le rôle des projets-pilotes consiste à établir quel est le ratio idéal entre 25 et 32.

Le changement proposé est également majeur la nuit: entre 37 et 44 patients par infirmière (au lieu de 75 à 96), mais moins marqué pour les quarts de jour (de 20 à 27 patients au lieu de 25 à 32).

« Cette entente, pour les professionnels en soins, c'est enfin l'espoir de régler la surcharge de travail », a déclaré la présidente de la FIQ, Nancy Bédard.

Tout sourire à ses côtés, le ministre Gaétan Barrette a parlé du « premier jour » d'une « nouvelle ère ».

Plus tôt cette semaine, M^{me} Bédard avait pourtant vivement critiqué le gouvernement parce qu'aucune somme n'avait été prévue dans le budget pour ses membres. Invitée à expliquer son revirement, elle a rétorqué que l'important, « c'est le résultat » et qu'elle aurait aimé « qu'on puisse arriver à ça avant ».

Le gouvernement et la FIQ s'étaient entendus dès 2016 pour étudier la possibilité de lancer un projet sur les ratios, le sujet ayant fait l'objet d'une lettre d'entente dans la dernière convention collective.

Les négociations à ce sujet se sont toutefois accélérées depuis la levée de boucliers déclenchée par le cri du cœur de la jeune infirmière Emilie Ricard, en janvier dernier.

Après les ratios, la négociation

Au total, dix-sept de ces projets-pilotes seront lancés dans les prochains mois, dont trois d'ici mai, à l'Hôpital général de Lakeshore dans l'ouest de

Entente de principe avec les 200 sages-femmes

Québec s'est finalement entendu avec ses quelque 200 sages-femmes quant au renouvellement de leur convention collective. L'entente de principe a été conclue mercredi soir avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Le principal point en litige portait sur les primes de garde.

La Presse canadienne

Montréal, au Centre hospitalier de Trois-Rivières (CHAUR) et au CHSLD de Bagotville.

Le projet vise à évaluer les ratios dans tous les contextes où les infirmières peuvent travailler. Ainsi, à Montréal, le projet-pilote se fera dans une unité de médecine, alors qu'à Trois-Rivières, ce sera en chirurgie.

Les projets-pilotes doivent normalement prendre fin à la fin de l'année 2019. Pour les

évaluer, les parties comptent s'appuyer sur le SNCT (Safe Nursing Care Tool), un « outil neutre », a dit le ministre, qui a été développé par des dirigeants d'établissements en Grande-Bretagne.

Reste à savoir si et quand les nouveaux ratios pourront percoler dans le réseau. Au dire du ministre, cela pourrait se traduire par l'embauche dans le réseau de centaines, voire de milliers de personnes supplémentaires et des coûts additionnels « dans la centaine de millions de dollars, ou même les centaines de millions ».

Mais en attendant que ces projets portent leurs fruits, les infirmières continuent de dénoncer leurs conditions de travail actuelles. Cette semaine, dans Chaudière-Appalaches, 1076 d'entre elles ont rejeté en assemblée les dernières offres de leur Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS).

À la sortie de son annonce avec le ministre, la présidente de la FIQ lui a d'ailleurs lancé qu'ils allaient devoir se revoir sous peu à cet égard.

Le Devoir

DOSSIER DU SAMEDI

Chemins de foi

Alors que les églises se vident, des Québécois de souche se tournent vers des religions comme l'islam, le bouddhisme, le judaïsme. Les raisons de leur conversion sont multiples. Lumière sur ces singuliers chemins de foi.

À LIRE DEMAIN

TEXTES
LISA-MARIE GERVAIS
PHOTOS
JACQUES NADEAU

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Un héros

CHRISTIAN RIOUX
à Paris

Cette semaine, l'Agence France-Presse rapportait la décision du président Emmanuel Macron de rendre un hommage national au gendarme Arnaud Beltrame, mort égorgé par un djihadiste à Trèbes, près de Carcassonne. Dans la dépêche, chaque fois que le mot « héros » était mentionné, il était soigneusement mis entre guillemets. Comme si l'on avait peur du terme. Comme s'il fallait s'en distancer. Comme si l'on craignait qu'il nous contamine. C'est dire la pudeur, l'inquiétude même, devant un mot et un homme qui semblent venir tout droit d'une autre époque. Pour ne pas dire d'un autre monde.

Et pourtant, il n'y a guère de doute. On a beau retourner l'histoire d'Arnaud Beltrame dans tous les sens, ce soldat est un héros. Il n'aura fallu que vingt minutes à l'escouade de la gendarmerie qu'il commandait pour arriver au supermarché de Trèbes où se déroulaient une prise d'otages et une fusillade qui avait déjà fait plusieurs victimes. Sans attendre, disent les témoins, Beltrame tenta de négocier avec le terroriste qui utilisait une femme comme bouclier humain. Sans plus, il leva les mains, déposa son arme au sol et proposa de prendre sa place. La femme fut libérée quelques minutes plus tard.

Mercredi, devant les Invalides, avant l'hommage rendu au militaire, la foule qui s'était massée spontanément le long du cortège n'avait que faire des guillemets. Elle n'avait aucun doute sur l'héroïsme de celui qui avait donné sa vie pour la patrie. Interrogé au hasard, un passant a décrit Arnaud Beltrame comme « un homme tombé au front [...] qui nous fait renouer avec la France des chevaliers, des résistants, des combattants. Enfin un homme, et quel homme, s'est levé dans cette guerre ». Dans la même veine, Emmanuel Macron a évoqué les figures de Jeanne d'Arc et du résistant Jean Moulin.



Mais qu'est-ce qu'un héros depuis l'Antiquité sinon un intermédiaire entre les hommes et les dieux? Ou pour le dire avec les mots d'aujourd'hui, entre l'humble condition de chacun et ce qui nous dépasse tous. Le héros est issu des rangs des mortels. Mais il a touché du doigt quelque chose de plus grand que lui. Samedi dernier, un observateur ira même jusqu'à évoquer une forme de « sainteté ».

Dans un monde où la célébrité a remplacé l'héroïsme, le profil d'Arnaud Beltrame semble anachronique. Pensez que celui dont le nom nous était inconnu il y a une semaine encore est sorti major de la grande école militaire de Saint-Cyr fondée par Napoléon. Formé au combat comme à la philosophie, il y a reçu une éducation classique à faire dresser les cheveux sur la tête de nos pédagogues. Un de ses camarades racontait qu'à la popote le soir, il dissertait sur la phrase d'Horace: « Il est doux de mourir pour la patrie. » Engagé dans les parachutistes, il avait été cité au combat pour avoir déjà sauvé une ressortissante française à Bagdad. À 33 ans, ce franc-maçon était aussi devenu un fervent catholique. Après s'être marié civilement, il y a quelques semaines, il se préparait à célébrer un mariage religieux.

Qu'un passant évoque les chevaliers n'a rien d'un hasard. Une tête aussi bien faite que la sienne aurait dû choisir une école de commerce et devenir trader à la City de Londres. Mais son code de l'honneur mettait le service avant l'enrichissement, le dévouement avant la célébrité. Rappelons au passage que le monde des chevaliers fut aussi celui de l'amour courtois. En ces temps où les hommes ont si mauvaise presse, peut-être vaut-il la peine de rappeler qu'à Trèbes, le 23 mars dernier, un homme qui se faisait une certaine idée du courage a sauvé la vie d'une femme.



À cause des cataclysmes du siècle dernier, où des peuples entiers ont été envoyés à l'abattoir, l'héroïsme est devenu suspect. Faut-il pour autant le caricaturer? Ou se contenter de superhéros taillés sur mesure pour le box-office? Imaginez quel « réac » fini était cet homme qui croyait dans la patrie et la nation. Le temps d'un hommage, le sacrifice d'Arnaud Beltrame nous aura rappelé que ces idées ne sont pas tout à fait mortes. Et qu'elles pourraient même ressurgir à tout moment et susciter le courage.

Mais notre détestation des héros a une autre origine. Dans une école égalitariste où le premier gribouillage d'un enfant est qualifié d'œuvre d'art, on se tient loin des chefs-d'œuvre qui risquent de forcer l'admiration. Dans un monde où rien n'est plus valorisé que l'expression du moi intérieur, les temps sont durs pour ces héros qui nous obligent au silence et à l'humilité.

Nous préférons le culte narcissique des victimes dans lequel chacun peut reconnaître ses propres souffrances sans se sentir redevable à quiconque. Ce culte est même devenu un vaste marché où la concurrence est rude.

C'est alors que surgit du fond des âges un Arnaud Beltrame. Comme si la foule l'attendait. Comme s'il avait pour mission de prouver à cette jeunesse islamiste, qui dans de nombreuses banlieues françaises a préféré applaudir l'assassin Radouane Lakdim, qu'elle se trompait de héros. Bref, qu'il ne fallait pas confondre terrorisme et héroïsme. On pensait en avoir fini avec les héros. Il se pourrait bien que non...

LANGUE D'AFFICHAGE

Recul du nombre de contrevenants

Les nouvelles règles adoptées par Québec expliquent en partie l'amélioration

KARL RETTINO-PARAZELLI

La proportion d'entreprises de l'île de Montréal qui se conforment aux règles d'affichage public a progressé de manière importante en l'espace de sept ans, révèle une étude publiée jeudi par l'Office québécois de la langue française (OQLF). Des résultats encourageants qui s'expliquent toutefois en partie par les nouvelles balises du gouvernement libéral, que certains jugent trop floues.

Le rapport de l'OQLF indique qu'entre 2010 et 2017, le taux de conformité des entreprises situées sur l'île de Montréal en matière d'affichage général — qui comprend à la fois le nom d'entreprise et les messages affichés — a progressé de six points de pourcentage, passant de 72% à 78%.

Cette hausse s'observe dans tous les secteurs étudiés, mais le centre-ville et l'ouest de l'île ont connu les augmentations les plus marquées. Le taux de conformité est passé de 69% à 78% dans le premier cas et de 63% à 67% dans le second.

« On voit bien qu'en sept ans, il y a une hausse de conformité très intéressante, mais c'est sûr qu'il y a encore du chemin à parcourir, affirme le président-directeur général de l'OQLF, Robert Vézina, en entrevue au *Devoir*. De temps en temps, il est important de souligner qu'on fait des gains, que certaines actions semblent porter leurs fruits. Ça nous confirme qu'on est dans la bonne direction. »

« On peut voir une nette amélioration quand on regarde l'évolution depuis 2010, confirme le

coordonnateur de l'Observatoire national en matière de droits linguistiques, Jérôme Tremblay. Mais c'est probablement en grande partie lié aux modifications réglementaires qui ont eu lieu en 2016. [...] Il y a un pas qui a été fait. On pourrait cependant débattre longtemps sur la longueur du pas. »

Dans son rapport, l'OQLF reconnaît d'ailleurs que « les nouvelles dispositions réglementaires concernant l'affichage des marques de commerce pourraient expliquer partiellement les hausses observées entre 2010 et 2017 ».

« Présence suffisante » du français

Le nouveau règlement rédigé par le gouvernement libéral est entré en vigueur en novembre 2016. Plutôt que de modifier la Charte de la langue française pour forcer les entreprises à franciser leur nom anglophone à l'aide d'un générique ou d'un descriptif, Québec s'est contenté d'exiger une « présence suffisante » du français sur les façades.

Dans le cas fictif d'une boutique de vêtements nommée Coolkids, le règlement prévoit que l'entreprise peut ajouter un générique français (« Les vêtements Coolkids »), un descriptif (« Coolkids: vêtements pour enfants de 0 à 12 ans »), un slogan ou tout autre texte lisible de manière permanente dans le même champ visuel que celui de la marque de commerce. Les entreprises ont jusqu'en novembre 2019 pour se conformer au règlement.

« Qu'est-ce qu'une présence suffisante? C'est ça, le nerf de la guerre, souligne M. Tremblay. Il est où, le minimum? Est-ce qu'afficher "en-

trée" sur ma porte, quand tout le reste est en anglais, c'est une présence suffisante du français? On ne le sait pas. [...] Si on voulait vraiment préserver le visage francophone du Québec, il aurait fallu adopter quelque chose qui a plus de mordant. »

Plusieurs causes

Le patron de l'OQLF admet que le récent règlement peut avoir contribué à la hausse du taux de conformité des entreprises montréalaises, mais il précise que les commerces au nom anglophone concernés par les nouvelles balises ne représentent qu'une minorité.

« Cet aspect réglementaire ne peut pas servir à expliquer toute la hausse de conformité, dit-il. Selon moi, il faut surtout chercher la réponse du côté d'une plus grande sensibilisation des entreprises, des commerces, par rapport à la réglementation sur l'affichage public. »

Même s'il est encouragé par les résultats obtenus, l'OQLF note dans son rapport qu'un peu moins du quart des entreprises de l'île de Montréal (22,5%) présente toujours un affichage public non conforme, ce qui démontre « qu'il est nécessaire d'examiner cette question davantage ».

Robert Vézina croit que le non-respect des règles peut être lié à une certaine résistance, mais il montre surtout du doigt l'ignorance de certains propriétaires. Il estime donc que l'OQLF doit redoubler d'efforts pour mieux les informer.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un feu rouge brûlé ou l'absence d'un réflecteur vaudra au cycliste une amende de 80 \$.

INFRACTIONS À VÉLO

Montréal et Vélo Québec furieux contre Québec

Ils dénoncent à nouveau les amendes abusives et les incohérences du projet de loi

JEANNE CORRIVEAU

La Ville de Montréal et Vélo Québec estiment que les récents amendements au projet de loi sur le Code de la sécurité routière n'ont pas corrigé les incohérences en ce qui a trait aux amendes imposées aux cyclistes. Québec maintient les hausses de plus de 430% des amendes imposées pour des infractions commises à vélo, et l'administration Plante ne cache pas sa déception.

« On est déçus et on est assez mécontents. On enjoint au ministre de réviser ça », a indiqué jeudi Marianne Giguère, conseillère associée aux transports actifs au comité exécutif. « Il est encore temps de coller un peu plus à la réalité montréalaise et de relire les mémoires de tous les groupes montréalais, qui sont tous clairs à cet égard-là. »

L'attachée de presse de Valérie Plante a d'ailleurs confirmé au *Devoir* que le cabinet de la mairesse avait communiqué avec celui du ministre de Transports, André Fortin, pour signifier le mécontentement de l'administration montréalaise.

Amendes salées

Le projet de loi 165 prévoit notamment que les amendes aux cyclistes, qui variaient entre 15 et 30 \$ auparavant, seraient désormais de 80 \$ pour une première offense jusqu'à 100 \$ pour une récidive, peu importe l'infraction.

Dans leurs mémoires déposés en février der-

nier, la Ville de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et Vélo Québec avaient demandé une gradation des amendes en fonction de la gravité de l'infraction. Ces amendes devaient être dissuasives, mais non abusives, avait-on fait valoir.

Or, les amendements qui viennent d'être déposés ne modifient pas les montants des amendes, a constaté Vélo Québec. « Ça veut dire ceci: qu'il te manque un réflecteur sur ton vélo ou que tu brûles un feu rouge, c'est le même prix », explique Suzanne Lareau, p.-d.g. de Vélo Québec. « On avait recommandé qu'ils haussent les amendes à 50 \$. Avec les frais qui s'ajoutent, ça fait autour de 65 \$. On trouvait que c'était dissuasif. »

Suzanne Lareau ne décolère pas. « On trouve que ça n'a pas de sens. On veut encourager la mobilité durable, mais on va avoir dans le Code de la sécurité routière des mesures qui vont de toute évidence décourager l'usage du vélo », résume-t-elle.

Autre absurdité, selon M^{me} Lareau: un cycliste auquel il manque un réflecteur pourrait recevoir une contravention de 80 \$ alors qu'un automobiliste roulant avec un phare brûlé recevra une amende de 60 \$. « Je comprends qu'on n'ait pas obtenu tout ce qu'on souhaitait, mais ça, ça m'apparaît carrément abusif », dit-elle.

Au cabinet du ministre André Fortin, on rappelle que le projet de loi a été passé au crible par les parlementaires et on maintient le cap quant aux amendes de 80 à 100 \$. « Le débat a

été fait sur chacun des articles du nouveau Code proposé en étude détaillée par les parlementaires. Nous proposerons donc cette version du Code pour adoption prochainement », a souligné Marie-Pier Richard, attachée de presse du ministre Fortin.

Principe de prudence

Marianne Giguère déplore aussi que le gouvernement n'ait pas retenu la recommandation de la Ville permettant aux cyclistes de considérer un panneau d'arrêt comme un cédez-le-passage. De même, la Ville réclamait que les cyclistes puissent tourner à droite au feu rouge. « Tout le monde était d'accord, y compris le SPVM, pour dire que ce sont des comportements acceptables qui favorisent les transports actifs sans mettre davantage en danger les autres usagers de la route », soutient M^{me} Giguère.

Rappelons qu'en décembre dernier, Québec a présenté son projet de réforme du Code de la sécurité routière qui introduit un principe de prudence à l'égard des plus vulnérables sur la route. Si les amendes aux cyclistes étaient multipliées par cinq, Québec avait consenti à éliminer les points d'inaptitude aux utilisateurs du vélo.

Le nouveau Code sera également plus sévère à l'endroit des automobilistes qui utilisent leur cellulaire au volant et de ceux qui ont consommé de l'alcool.

Le Devoir

JUSTICE

La FTQ-Construction déboutée dans une cause de discrimination

LIA LÉVESQUE

La FTQ-Construction vient d'être déboutée par le tribunal, alors qu'elle avait contesté le versement de dommages d'environ 150 000 dollars dans un dossier d'attitude discriminatoire et de mesures de représailles contre un ouvrier de la construction par ses représentants, Bernard « Rambo » Gauthier et Michel Bezeau.

Le travailleur victime de ces représailles, Harold Richard, avait déjà eu gain de cause en 2013, après s'être plaint du fait qu'il n'arrivait plus à travailler dans sa région de la Côte-Nord. Il faut dire qu'au départ, M. Richard était membre de la CSN-Construction. Mais même en changeant d'allégeance pour la FTQ-Construction, en 2006, sa situation ne s'était guère améliorée.

Le tribunal avait conclu que l'employeur de M. Richard, Les Entreprises Nordiques, de même que la FTQ-Construction avaient exercé à son endroit des représailles en raison de son allégeance syndicale.

En juillet 2016, le Tribunal administratif du travail avait ordonné à l'entreprise et à la FTQ-Construction de payer à M. Richard des dommages-intérêts compensatoires de 97 672 \$ (incluant les intérêts) à titre d'indemnités pour perte de salaire, en plus d'une somme de 50 000 \$ à titre de dommages punitifs.

Le tribunal avait conclu que « n'eussent été les pressions de la FTQ-Construction, les probabilités qu'il travaille des saisons complètes, comme à son habitude, en 2009, 2010 et 2011 étaient très élevées. Les semaines qu'il réclame pour ces saisons reflètent la durée habituelle de ses embauches passées ».

La FTQ-Construction avait demandé une révision de cette décision du tribunal. La cause a été entendue en janvier dernier; le Tribunal administratif du travail vient de rejeter sa requête.

« Il faut conclure que le raisonnement du Tribunal est intelligible et qu'il permet de comprendre le fondement de la décision qui ressort de longs extraits cités », écrit la juge administrative Myriam Bédard.

« Tant les conditions d'octroi d'une indemnité de dommages punitifs, au regard de la nature de la loi en cause, que la détermination de la somme accordée, détaillée en plus d'une quinzaine de facteurs à prendre en considération, ont été analysés », ajoute-t-elle.

Joint au téléphone jeudi, le directeur général de la FTQ-Construction, Yves Ouellet, a indiqué qu'il analyserait le jugement avec ses procureurs avant de décider s'il interjetterait appel.

La Presse canadienne

URBANISME

Dessinez-vous une place publique

Au Plateau-Mont-Royal, ce sont les citoyens qui imagineront l'aménagement d'un parc urbain

ANNABELLE CAILLOU

Le terrain laissé à l'abandon au cœur de l'avenue Mont-Royal, entre les rues Boyer et Mentana, reprendra vie dès le mois de mai.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal proposera ce printemps aux Montréalais, en effet, de tester trois scénarios d'aménagement pour remplacer l'ancienne station essence Esso, a appris *Le Devoir*. La place publique s'intégrera définitivement dans le paysage de l'avenue en 2020.

Résidents, passants et commerçants ont eu carte blanche pour rêver la place dont ils ont besoin dans ce quartier achalandé de la métropole. Une consultation publique lancée en novembre sur Internet et sur le terrain, sous forme de groupes de discussion, invitait la population à repenser de A à Z ce terrain vague, non loin de la station de métro Mont-Royal. Un millier de personnes ont répondu à l'appel.

« Le processus de consultation, c'est l'aspect dont on est le plus fier, se félicite Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement. Ça n'arrive plus si souvent que les citoyens puissent s'approprier un espace public et décider de sa vocation. »

Plusieurs idées étaient sur la table. Marché public, fontaine, parc pour enfant, coin lecture... Difficile de parvenir à un consensus quant à savoir comment utiliser cet emplacement.

Se rencontrer, se détendre, se divertir: trois concepts d'aménagement distincts, pensés par la firme de design montréalaise Castor et Pollux — connue pour avoir réalisé les Terrasses Roy — seront testés tour à tour à compter du 21 mai, et ce, jusqu'à la fin octobre.



Après plus de 90 ans de service, la station essence Esso a fermé ses portes en novembre 2014, laissant un grand vide sur l'avenue du Mont-Royal.

« C'est important d'avoir un espace public accessible à tous, note M^{me} Vilain. On a de belles terrasses sur l'avenue Mont-Royal, mais ce n'est pas tout le monde qui peut se payer une bière ou un latté pour relaxer. »

Trois essais participatifs

Le premier scénario, lancé le 21 mai, offrira un lieu de rencontre aux citoyens, s'inspirant d'une place publique traditionnelle, entourée de verdure et dotée d'une fontaine au centre. Un lieu pour se retrouver et discuter en retrait du bouillonnement de l'avenue, assis sur un banc.

Fin juin, la place se transformera en « salon de verdure », conformément au second plan de la firme de design, se voulant avant tout un espace de repos. « On pourra flâner, s'isoler entre deux bacs à fleurs pour lire au soleil, rafraîchi par des brumisateurs », décrit la conseillère d'arrondissement.

À la fin de l'été, le 962 de l'avenue Mont-Royal s'anime davantage pour faire office de lieu de divertissement, accueillant plusieurs événements et animations.

Maeva Vilain se dit particulièrement fière que le dévelop-

pement durable ait été largement mis en avant. Le mobilier sera chaque fois réutilisé d'un concept à l'autre.

Des bacs de plantation, qui se trouvaient autrefois sur la rue Prince-Arthur, seront utilisés puisqu'il sera impossible de planter des arbres directement dans le sol, les aménagements étant temporaires.

« On va isoler les bacs pour pouvoir garder les mêmes végétaux [dans le projet définitif]. Le mobilier des aménagements provisoire sera utilisé dans d'autres projets ensuite, dans des ruelles, des parcs, etc. », précise-t-elle.

Participation citoyenne

Pendant la période test de six mois, l'entreprise Castor et Pollux récoltera les opinions des citoyens à travers un sondage en ligne et des ateliers participatifs sur le terrain. Elle observera aussi comment chacun s'approprie l'endroit grâce à des caméras installées 24/7.

« Ce n'est pas de la surveillance pour faire des rapports sur les incivilités, assure M^{me} Vilain. C'est vraiment pour que la firme voie comment l'espace est utilisé, c'est important d'avoir une image fidèle à la réalité. [...] Si tel aménagement génère du bruit, là, on fera attention. »

Il faudra attendre 2020 pour que la place prenne sa forme définitive. Un concours de design sera lancé en 2019. Pendant ce temps, le dernier scénario, sous le thème « se divertir », restera en place.

Au total, ce projet a coûté à la Ville 218 000 \$, de la conception aux consultations en passant par l'installation des aménagements.

Terrain à l'abandon

Après plus de 90 ans de service, la station essence Esso — qui a appartenu à la famille de Jean-Pierre Ferland — a plié bagage en novembre 2014, laissant un grand vide sur l'avenue Mont-Royal.

L'arrondissement a finalement racheté le terrain en juin 2017 pour 2,5 millions. « Un prix abordable » qui incluait la décontamination et la destruction du bâtiment aux frais de l'entreprise, effectués en 2016.

« Il n'y a pas souvent des occasions sur le territoire pour faire des acquisitions aussi intéressantes que ça », soutient Maeva Vilain.

Le Devoir

PATRIMOINE

Un édifice signé Lucien Mailing risque la démolition

Pourquoi Sainte-Anne-de-la-Pocatière se refuse-t-elle à protéger la Villa Saint-Jean?

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Le diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière tente sans succès de se départir de la Villa Saint-Jean, un bâtiment à l'architecture moderne édifié en 1956. Faute d'un acheteur et d'une législation propre à favoriser sa reconversion, l'édifice risque de passer sous le pic des démolisseurs, s'insurge Action Patrimoine, la plus importante association vouée à la défense du patrimoine bâti et des paysages culturels du Québec.

Dans une lettre envoyée à la municipalité, Action Patrimoine se demande pourquoi Sainte-Anne-de-la-Pocatière n'entend pas favoriser la reconversion de ce bâtiment conçu par l'architecte Lucien Mailing et Zbigniew Jarnuszkiewicz, son assistant d'origine polonaise. C'est le même architecte, rappelle l'organisme, qui a conçu une partie du campus de l'Université Laval. Jarnuszkiewicz a



La Villa Saint-Jean, un bâtiment à l'architecture moderne dessiné par les architectes Lucien Mailing et Zbigniew Jarnuszkiewicz, risque de passer sous le pic des démolisseurs.

pour sa part reçu en 2001 la médaille du mérite de l'Ordre des architectes du Québec pour l'ensemble de son œuvre.

Propriété du diocèse, l'édifice n'est plus chauffé depuis trois ans afin d'économiser. L'économiste diocésain, Yvan Thériault, mandaté pour le diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour s'exprimer à ce sujet, a indiqué au journal régional *Le Placoteux* que, « pour nous, une bâtisse qui date de 1956, ça ne fait pas partie du patrimoine, même si elle a été construite par des architectes célèbres ».

« La vente étant conditionnelle à un changement de zonage, explique Action Patrimoine, nous avons communiqué avec le directeur de l'urbanisme de la Ville pour lui demander de prendre des mesures permettant de considérer la valeur patrimoniale de l'édifice avant de rendre une décision. »

Selon Emilie Vézina-Doré, directrice d'Action Patrimoine, « la Ville devrait prendre acte de la valeur du patrimoine moderne », qu'on fixe d'ordinaire dans une période comprise entre 1945 et 1975.

Or, à la Ville, pas question de modifier la législation pour assurer la préservation de l'édifice. Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'en remet plutôt à son règlement qui veut que les édifices qui datent d'après 1951 ne bénéficient d'aucune protection particulière.

« C'est le règlement », répète le maire Sylvain Hudon en entrevue au *Devoir*. Il est fort à propos que les gens posent des questions, dit-il.

Est-ce à dire que la municipalité n'a pas à considérer les possibilités d'un changement de vocation tout en assurant la préservation du lieu? « Selon plusieurs personnes, ce serait bon. Mais nous autres, on a un règlement. On a fait un comité. Et puis, 1951, c'est la

date retenue. [...] Les architectes sont déçus. »

Mais pourquoi cette date de 1951 plutôt qu'une autre? « On aurait pu mettre 1950. On aurait pu mettre 1959. Il vient un moment donné où on doit fixer une limite. Il y a une part d'arbitraire », admet le maire.

Et si la cathédrale du lieu, construite en 1969, appréciée elle aussi pour sa valeur architecturale, était soudain promise à la démolition par son propriétaire, que ferait la municipalité?

« On ne pourrait rien faire. Parce que c'est pas dans le règlement. J'ai peut-être l'air de ne pas m'y intéresser, mais j'ai étudié en archéologie classique à l'Université Laval. Je sais qu'il y a des bâtiments qui ne sont plus là. On peut les prendre en photo avant qu'ils disparaissent. »

Le maire ne voit d'ailleurs pas ce qu'on pourrait faire de plus au sujet de la Villa Saint-Jean. « Je sais qu'à Montréal on garde la façade de certains vieux bâtiments. Est-ce que c'est ça qu'on devrait faire? On n'en a pas les moyens. »

Selon le maire Hudon, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière tente de préserver son patrimoine. « On essaie de préserver le plus possible. On a acheté un terrain de l'archevêché, près de la Villa Saint-Jean, pour préserver la nature. »

Sylvain Hudon garde confiance qu'un acheteur pour l'édifice se manifeste avant que des travaux de démolition de la Villa Saint-Jean soient entrepris.

Le Devoir

Cahier spécial À lire demain



LE DEVOIR

Congédié?

Voyez François Gendron avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2018-03-28

| | | | |
|-----|----------|--------|----------|
| 649 | 11 12 19 | 39 | 05 15 19 |
| | 24 28 46 | compl. | 22 39 44 |

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 82412527-04

Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$ + 25 X 100 000 \$ GARANTI

Extra 5909447

Ce soir, 10 MILLIONS \$ (approx.)

En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

ACTUALITÉS

VIOLENCES SEXUELLES

Des autochtones dans la foulée de #MoiAussi

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

Le mouvement #MoiAussi concerne aussi les autochtones du Québec, et ceux-ci se sont dotés jeudi d'un plan d'action contre les violences sexuelles qui propose d'inclure les agresseurs et de privilégier le recours à la justice réparatrice.

«On a su apporter nos couleurs», a résumé la présidente de Femmes autochtones du Québec, Viviane Michel, au terme d'un forum de trois jours qui a réuni 200 délégués des Premières Nations à Québec.

Le plan «On guérit ensemble» est culturellement adapté, en ce sens qu'il privilégie «la prééminence et le respect de la vision, la culture, la langue et la spiritualité de chaque Première Nation et l'entière reconnaissance de leurs savoirs et pratiques». Il mise sur l'accessibilité aux services, la mobilisation des communautés et la collaboration avec les partenaires allochtones.

Au Canada, le taux d'agressions sexuelles chez les autochtones est presque trois fois plus élevé que celui observé chez les allochtones.

Le plan laisse aussi une place aux agresseurs, puisqu'ils font eux aussi partie de la problématique, a rappelé Viviane Michel.

«Lorsqu'un agresseur est passé en cour, il faut qu'il aille faire son temps en prison. Mais la personne n'a jamais travaillé son problème et nous, on a des façons propres à nous qui amé-

« On la voit un peu partout, la méfiance qu'on a envers la justice parce qu'on est des femmes autochtones »

Viviane Michel, présidente de Femmes autochtones du Québec

nent le changement chez un être», a-t-elle déclaré, en rappelant le caractère «punitif» des systèmes de justice québécois et canadien.

Des crises qui font les manchettes

À la base de l'élan ayant mené au forum: la crise de Val-d'Or. Au terme de celle-ci, en novembre 2016, 12 femmes ayant porté plainte contre des policiers se sont heurtées à une décision du Directeur des poursuites criminelles et pénales de ne pas envoyer leurs dossiers devant les tribunaux, faute de preuve suffisante.

Dans une réflexion sur l'ensemble de la crise, une observatrice indépendante a conclu au «racisme systémique» des forces de l'ordre à l'égard des autochtones.

Aussi en trame de fond, un constat répété devant la Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services pu-

blics au Québec, et qui veut que le système — policier, judiciaire — échoue à protéger les femmes autochtones.

«On la voit un peu partout, la méfiance qu'on a envers la justice parce qu'on est des femmes autochtones», a rappelé Viviane Michel jeudi. «Je pense qu'on s'en va peut-être vers notre propre système de justice, qui est peut-être plus de la justice réparatrice et qui répond à nos attentes», a-t-elle avancé.

Egalement dans l'actualité, un reportage de Radio-Canada levant le voile sur les agressions sexuelles de femmes inuites par des travailleurs contractuels — et sur les propos d'un juge de Val-d'Or, Jean-Pierre Gervais, qui a dit de la culture inuite qu'elle était «laxiste» et «libertine».

«J'ai regardé ça avec beaucoup de tristesse. J'ai trouvé ça triste, décourageant, mais ce n'est pas l'ensemble de la réalité inuite non plus», a déclaré le ministre des Affaires autochtones, Geoff Kelley, en marge du forum. Devant la foule, il s'est engagé à ce que «l'ensemble du gouvernement» prenne connaissance du travail effectué au cours du forum.

Sa collègue à la Condition féminine, Héléne David, a promis de rencontrer les groupes autochtones dans le cadre des consultations visant à mettre à jour le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale, qui est venu à échéance l'an dernier.

Le Devoir

SANTÉ

La communauté attikamek de Manawan obtient une ambulance

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

Ça aura pris 20 ans de négociations et les noyades de deux fillettes, mais la communauté attikamek de Manawan, dans Lanaudière, aura finalement son ambulance, a annoncé le ministère de la Santé jeudi.

Depuis le 1^{er} septembre 2016, la nécessité d'obtenir une ambulance avait pris davantage de signification pour le chef de Manawan, Jean-Roch Ottawa, et les maires des villes avoisinant sa communauté.

Cette journée-là, la noyade de Sakay-Ann Ottawa, huit ans, a bouleversé la communauté de 2000 personnes, qui s'est trouvée à revivre des événements survenus huit ans plus tôt.

Le 3 septembre 2009, la mort par noyade de Jaylia Jacob, deux ans, avait mis en lumière la déficience des services ambulanciers à Manawan. Il avait fallu un peu plus d'une heure avant qu'une ambulance arrive dans la communauté, puis une autre avant que la fillette soit admise dans un CLSC.

C'est finalement six heures et demie après que Jaylia Jacob est tombée dans l'eau qu'elle a pu être admise dans un hôpital de Montréal. Son décès a été constaté le lendemain matin.

Déjà, à l'époque, le coroner Jean Brochu suggérait de «réfléchir à des moyens de réduire» les délais des ambulances, précisant néanmoins ne pas être «certain» que la diminution de ceux-ci aurait pu améliorer les chances de survie de l'enfant.

Colère et discrimination

Devant la Commission sur les relations entre les autochtones et certains services publics, le père de Jaylia Jacob a témoigné il y a dix jours concernant cet épisode. «Parce que nous sommes des autochtones, nous n'avons pas droit aux mêmes services», a déploré Jean-Roch Ottawa.

Dans l'attente d'un geste de Québec, le chef attikamek a dit croire que sa communauté était victime de discrimination. Les maires des villes voisines se sont ralliés à sa cause, notamment parce que l'envoi d'une ambulance vers Manawan signifiait jusqu'ici que leur région se retrouvait à découvert.

Mais voilà: après les avoir ignorés dans une première annonce concernant l'ajout d'ambulances en novembre, Québec a finalement choisi d'assurer la desserte ambulancière de Manawan.

«Le ministre a pris la décision qui s'imposait, au nom de l'équité et de la justice, s'est réjoui Jean-Roch Ottawa. En plus d'assurer notre sécurité, la présence d'une ambulance à Manawan permettra assurément d'agir plus tôt dans les moments les plus critiques et pourra potentiellement sauver des vies.»

Le Devoir



Le conseiller Normand Bellefleur Junior, l'avocat Alain Arseneault et la nièce du père Joveneau, Marie-Christine Joveneau, ont annoncé le dépôt d'une demande d'autorisation d'action collective contre la congrégation religieuse jeudi matin, en Cour supérieure.

Agressions sexuelles en Basse-Côte-Nord: les Oblats visés par une demande d'action collective

ANNABELLE CAILLOU

Un groupe de victimes présumées d'agressions sexuelles commises par des membres des Oblats de Marie-Immaculée a déposé une demande d'autorisation d'action collective contre la congrégation religieuse jeudi matin, en Cour supérieure.

Proposée par le cabinet d'avocats Arseneault & Lemieux, la demande fait suite à des allégations d'inconduites qui auraient été commises par les pères Alexis Joveneau et Omer Provencher dans des communautés innues de la Basse-Côte-Nord.

La demande est représentée par Noëlla Mark, une Innue d'Unamen Shipu, anciennement La Romaine. Elle affirme avoir été agressée sexuellement pendant plusieurs années, dès ses 9 ans, par le père Alexis Joveneau. Décédé en 1992, le religieux a œuvré pendant 39 ans dans la communauté, «considéré comme le véritable chef».

«La Congrégation est responsable des dommages subis par la demanderesse et les membres du groupe et [...] savait ou devait savoir que le père Alexis Joveneau agressait sexuellement des personnes sous sa responsabilité», peut-on lire dans le document.

Des indemnités en dommages moraux de 300 000\$ par victime sont réclamées.

Peur, anxiété, problèmes de consommation, difficultés dans les relations intimes, «de nombreuses personnes ont vécu et vivent encore beaucoup de difficultés à la suite de ces agressions. Des traumatismes ont marqué chaque victime et l'ensemble de notre communauté», déplore Noëlla Mark dans une lettre, n'ayant pu se présenter à la conférence de presse jeudi.

La communauté a ouvert une cellule de crise la semaine dernière et accueilli au moins six psychologues et travailleurs sociaux supplémentaires pour écouter la population.

D'autres victimes ?

S'il a d'ores et déjà rencontré une trentaine de victimes alléguées, d'autres pourraient à leur tour briser le silence, assure M^e Arseneault, qui doit se déplacer prochainement dans trois autres communautés.

Toute personne qui aurait été agressée sexuellement par des Oblats entre 1950 et 2018 peut ainsi se joindre à l'action collective.

Le «prix à payer» pourrait toutefois diminuer dans le cas de négociations avec la congrégation religieuse. «Les Oblats ont dit vouloir discuter, ce qu'on prendra en compte pour qu'il y ait une compensation plus rapide, mais ça peut faire diminuer les montants d'argent».

Plus tôt ce mois-ci, la congrégation a présenté ses excuses aux victimes et mis en place

une ligne d'écoute à leur intention. Un geste salué jeudi par le conseiller Normand Bellefleur Junior, venu appuyer les démarches pour obtenir «reconnaissance, justice et guérison».

«C'est un grand pas pour nous de nous libérer de l'emprise [du père Alexis Joveneau]», a-t-il dit. Le religieux bénéficiait d'une grande confiance au sein de la communauté. À tel point qu'il aura fallu à Noëlla Mark attendre novembre 2017 avant d'agir, «n'ayant pas l'autorisation des «aînés» de la communauté d'Unamen Shipu qui [le] vénéraient», peut-on lire dans la requête.

Briser le silence

Pour M^e Arseneault, cette requête est la première étape, pour «que les gens se libèrent». «Je répète souvent aux victimes que la vérité, ça fait mal, mais le silence, ça tue.»

Plus de 30 ans après avoir quitté Unamen Shipu, Marie-Christine Joveneau a décidé de raconter son histoire. Elle est venue de Belgique pour appuyer les démarches lancées contre son oncle, qui l'aurait «agressée toutes les nuits pendant neuf mois» en 1981, l'année de ses 21 ans.

«Dire la vérité, c'est tellement libérateur, et je n'aurais pas eu le courage de le dénoncer si Noëlla n'avait pas commencé à témoigner en décembre dernier», a-t-elle confié.

Cour suprême: la cause contre la Congrégation de Sainte-Croix sera entendue

Ottawa — Une deuxième action collective contre la Congrégation de Sainte-Croix pour les sévices sexuels commis par certains de ses membres n'ira pas de l'avant tant que le plus haut tribunal du pays n'aura pas eu son mot à dire. Jeudi matin, la Cour suprême du Canada a fait savoir qu'elle entendrait cette cause. L'autorité dernière, la Cour d'appel du Québec avait donné ainsi le feu vert à une action collective. On ignore pour l'instant à quelle date le plus haut tribunal du pays entendra la cause.

La Presse canadienne

La Fondation de l'Hôpital général juif embauche Coderre

Quelques jours après avoir été embauché comme conseiller spécial auprès de l'entreprise Stingray, Denis Coderre a accepté de devenir ambassadeur pour la Fondation de l'Hôpital général juif. L'ancien maire de Montréal travaillera avec le conseil d'administration de la Fondation, qui œuvre à amasser des fonds pour l'hôpital. «Je suis fier et ravi que Denis Coderre se joigne à notre équipe. [...] Son expérience impressionnante dans le domaine public renforcera nos efforts en soutien de l'Hôpital général juif», a indiqué le président du C.A. de la Fondation, Edward Wiltzer.

Le Devoir

Veillez prendre note que le **lundi 2 avril 2018**, *Le Devoir* ne sera pas publié en raison du congé de Pâques.

Nos bureaux seront également fermés.

LE DEVOIR

ANTISÉMITISME

Entre exaspération et refus de céder à l'inquiétude

En France, la minorité juive, qui représente moins de 1% de la population, est la cible d'un tiers des faits de haine recensés

BENOÎT FAUCHET
ÈVE SZEFTTEL

à Paris

« Il y a une exaspération » : au lendemain de la marche blanche en hommage à une octogénaire juive tuée en plein Paris, des Français juifs se demandent « qui sera » la prochaine victime de l'antisémitisme, même si beaucoup ne veulent pas céder à l'inquiétude.

Depuis le meurtre de Mireille Knoll, 85 ans, « on se demande tous qui sera le prochain, on regarde autour de nous, on est plus vigilants », confie à l'AFP Aurélie Sitbon, 29 ans.

Deux hommes, dont un voisin familial de M^{me} Knoll, ont été inculpés et écroués mardi pour « homicide volontaire » à caractère antisémite après la découverte vendredi du corps de la vieille dame, frappée de 11 coups de couteau et en partie carbonisée, dans son appartement incendié à Paris.

Un dirigeant de la première communauté juive d'Europe témoigne d'un sentiment d'« exaspération ». « Il y a une forte inquiétude due au fait que malgré les efforts des responsables politiques, les choses empirent : pas tant du point de vue statistique, mais dans la violence des actes commis, comme le cas de M^{me} Knoll en est le triste exemple », explique Ariel Goldmann, président du Fonds social juif unifié.

De fait, si les actes antisémites ont été pointés en repli en 2017 (-7%) pour la troisième année de suite, cette baisse globale cache mal l'augmentation des faits les plus graves (+26% des violences, incendies, dégradations, tentatives d'homicide...). La minorité juive, qui représente moins de 1% de la population, est la cible d'un tiers des faits de haine recensés.

Depuis 2006, « onze juifs ont été assassinés parce que juifs », souligne l'historien Marc Knobel.

« C'est un antisémitisme qui

s'explique par la jalousie, des frustrations, la montée des préjugés et l'image que certains peuvent avoir du conflit israélo-palestinien », analyse-t-il, évoquant une haine due aussi « à l'islamisme, au djihadisme ».

Hostilité diffuse et préjugés

Catherine, 51 ans, est dévorée par « l'angoisse » au point de ne « plus dormir la nuit ». Cette mère de cinq enfants, qui vit dans un logement social dans le XIX^e arrondissement de Paris, dit se heurter à une « hostilité » diffuse de la part de voisins musulmans.

Récemment, l'appartement familial a été cambriolé, et cette auxiliaire de puériculture ne peut s'empêcher de se demander : « Est-ce parce que, comme on est juifs, on est censés avoir de l'argent ? »

Dans l'enquête sur la mort de Mireille Knoll, qui vivait pourtant modestement dans un logement social, les policiers privilégient la piste d'un vol ayant viré au meurtre, qui reste entouré de zones d'ombre.

« Ce qui était terrible, c'est que l'un des auteurs disait à l'autre : "C'est une juive, elle doit avoir de l'argent" », a commenté le ministre français de l'Intérieur, Gérard Collomb. Dans son dernier rapport, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) notait une « persistance des préjugés antisémites traditionnels liant les juifs à l'argent, au pouvoir et leur reprochant leur communautarisme ».

En cette veille de Pessah, la Pâque juive, Akiva, 19 ans, qui étudie en Israël mais est rentré chez ses parents pour les fêtes, se dit « horrifié de ce qui s'est passé », mais se sent « en sécurité en France ». Et Raphaël d'abonder : « C'est un beau pays, la France, et je me sens avant tout Français. »

Agence France-Presse



Face au premier ministre, Malala a longuement rappelé combien l'éducation des filles et l'indépendance des femmes étaient une priorité de sa lutte.

Les larmes de Malala Yousafzai à son retour au Pakistan

La Prix Nobel de la paix a revu pour la première fois depuis 2012 son pays

SOLÈNE CHALVON
à Islamabad

Pour la première fois depuis 2012, la militante pour les droits des femmes et Prix Nobel de la paix, âgée de 19 ans, revient dans son pays. En dépit d'une hostilité toujours vive.

Cinq ans après son départ du Pakistan, entre la vie et la mort, Malala Yousafzai n'est plus une enfant. L'adolescente de 14 ans qui avait été évacuée de toute urgence au Royaume-Uni, après qu'un taliban pakistanais lui eût tiré une balle dans la tête, a grandi. Ses traits poupins ont fait place à un visage dessiné, sa voix est devenue affirmée, sa pudeur, plus adulte. Malala Yousafzai réajuste souvent son voile rose et bleu entre chaque intervention. « C'est fou, elle est devenue femme », souffle un journaliste pakistanais après une première apparition publique.

Entre ses adieux au Pakistan dans des conditions dramatiques et son retour au pays, l'ado qui défait les talibans et militait pour la scolarisation des filles sur un blogue de la BBC a vécu un « miracle », selon ses propres mots. Celui de la guérison. Elle s'est remise de ses blessures. Elle est allée au lycée à Birmingham, a intégré la prestigieuse université d'Oxford. Elle a surtout été distinguée en 2014 du prix Nobel de la paix.

Judi matin, c'est donc en invitée d'Etat que Malala Yousafzai a été reçue à la résidence du premier ministre. Un dessin de son visage était projeté sur un écran géant, derrière son pupitre. Le chef du gouvernement, Shahid Khaqan Abbasi, a alors loué « l'enfant de tous les Pakistanais », à qui la nation voue un « respect total ». Chacune des interventions de la

Dans la classe moyenne, et même parmi les gens éduqués, son discours est perçu comme antireligieux et vendu à l'Occident

jeune femme a été ponctuée d'applaudissements nourris.

Très émue, Malala Yousafzai n'a pu retenir ses larmes. « Tant de fois, depuis cinq ans, j'ai regardé au travers des vitres des avions, des voitures. J'espérais voir apparaître le Pakistan... Il est enfin là, je suis tellement heureuse. [...] Si cela avait été possible, je ne l'aurais jamais quitté », a-t-elle dit, mentionnant à plusieurs reprises « un rêve devenu réalité » ou « le plus beau jour de [sa] vie ».

Malala Yousafzai est pourtant arrivée de nuit, dans le secret, et elle ne restera que quatre jours au Pakistan. Une cohorte de policiers l'entoure dans chacun de ses déplacements. D'après un

terme populaire désignant initialement les électeurs du parti religieux Jamaat-e-Islami, mais qui recouvre désormais les Pakistanais conservateurs au sens large.

Dans la classe moyenne, et même parmi les gens éduqués, son discours est perçu comme antireligieux et vendu à l'Occident. En 2015, un livre, *I Am Not Malala, I Am Muslim, I Am Pakistani* (« Je ne suis pas Malala, je suis musulmane, je suis pakistanaise »), avait même été édité en opposition à son autobiographie, *I Am Malala*.

À ces détracteurs s'ajoutent les conspirationnistes de tous bords, depuis les « analystes » des plateaux télé qui nient son

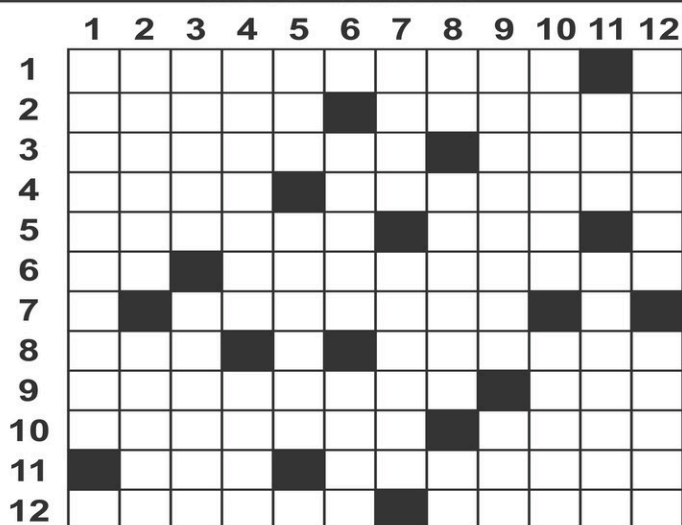
agression jusqu'aux montages vidéo des internautes sur Facebook... Et maintenant YouTube : fermé de 2012 à 2016 par la justice pakistanaise à cause d'une vidéo « blasphématoire », le site retrouve progressivement une large audience au Pakistan. Les « Malala Haters » (« ceux qui détestent Malala »), ainsi qu'ils s'autoproclament, s'en donnent à cœur joie.

Sur Twitter, certains internautes la traitent de « larbin », de « propagandiste en location » ou d'« agent des forces antipakistanaises ». Mais la plupart d'entre eux préfèrent saluer le retour d'une « légende vivante », une « unificatrice du pays ». Face au premier ministre, Malala a longuement rappelé combien l'éducation des filles et l'indépendance des femmes étaient une priorité de sa lutte, et a demandé un changement de mentalités de la part des Pakistanais.

Les 6 millions de dollars qu'elle dit avoir investis dans son pays via sa fondation ne se sont pas de trop. Le Pakistan, dont la population est de plus de 200 millions d'habitants, croît de quatre millions chaque année. Parallèlement, 42% des adultes y sont analphabètes, selon les dernières statistiques officielles. Au Balouchistan, sa province la plus pauvre, seules 24% des femmes savent lire et écrire.

Libération

MOTS CROISÉS



Etienne Hannequart-Ferron www.hannequart.com 3731

HORIZONTALEMENT

- Lieu où règnent la confusion et le désordre.
- Dispersés - Appendice charnu.
- Philosophe grec - Préposition.
- Aspire avec la bouche - Se parle en Sicile.
- Renard bleu - Parfois masqué.
- Pronom personnel - Envoûté.
- Disette.
- Type de musique jamaïcaine - Abominable.
- Assise de pierres qui forme le rebord d'un puits - Encore !
- Embroulée - Jeu de ballon.
- Projection vive et soudaine - Fréquente.
- Il presse sur la détente - Abattues.

VERTICALEMENT

- Tendance à broyer du noir.
- Moitié - Signe de l'écriture japonaise.

- Plante de l'Asie tropicale - Dialoguer.
- Immobilisée - Lieu où on trouve à se loger.
- Quelques dizaines d'États - Congénitales.
- Tweed - Pas à moi.
- Hameau des Antilles - Faites de vive voix.
- D'avoir - Protégé des intempéries - Ancienne note.
- Remettre quelque chose dans la bonne position - Décédé.
- Astre qui brille - Modeste offrande.
- Cause la mort de - Coléoptère lumineux.
- Chanceuse - Estoniens.



SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

Sudoku

par Fabien Savary

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 5 | | 3 | | 6 | | 4 | |
| | 1 | | | | | | 2 | 9 |
| 9 | | | 8 | | 2 | 3 | 5 | |
| 8 | 3 | | | 9 | | | | |
| | | | 4 | | 6 | | | 7 |
| | 9 | | | | | | | 1 |
| | 8 | 2 | 5 | | | | | |
| 4 | | | | | 2 | | 8 | 3 |
| 1 | | | | | | | | |

Niveau de difficulté : FACILE

3868

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 6 | 8 | 4 | 1 | 7 | 9 | 2 | 3 |
| 3 | 1 | 2 | 9 | 5 | 8 | 4 | 6 | 7 |
| 4 | 9 | 7 | 2 | 3 | 6 | 5 | 1 | 8 |
| 6 | 4 | 5 | 1 | 9 | 3 | 8 | 7 | 2 |
| 9 | 7 | 1 | 5 | 8 | 2 | 6 | 3 | 4 |
| 2 | 8 | 3 | 7 | 6 | 4 | 1 | 5 | 9 |
| 1 | 3 | 6 | 8 | 2 | 9 | 7 | 4 | 5 |
| 8 | 2 | 4 | 6 | 7 | 5 | 3 | 9 | 1 |
| 7 | 5 | 9 | 3 | 4 | 1 | 2 | 8 | 6 |

3867

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

Une militante végane condamnée pour « apologie du terrorisme »

Toulouse — Une militante de la cause animale, qui avait publié un message injurieux à l'égard d'un boucher tué dans les attentats de vendredi dernier dans le sud-ouest de la France, a été condamnée jeudi à sept mois de prison avec sursis pour « apologie du terrorisme ». « Ben quoi, ça vous choque un assassin qui se fait tuer par un terroriste ? Pas moi, j'ai zéro compassion pour lui, il y a quand même une justice », avait publié la militante végane sur Facebook, trois jours après la mort dans la localité de Trèbes du boucher du supermarché Super U, Christian Medves, une des quatre victimes du djihadiste Radouane Lakdim. Le message avait ensuite été retiré. Dans son réquisitoire, la magistrate a expliqué que c'était le droit de la prévenue d'avoir une philosophie de vie particulière, mais qu'elle ne pouvait oublier qu'elle vivait dans un État de droit avec des règles qui s'appliquent à tout le monde.

Agence France-Presse

Les deux Corées en sommet le 27 avril

Séoul — Les deux Corées se sont mises d'accord jeudi sur la date du 27 avril pour un sommet rarissime, peu après les débuts de Kim Jong-un sur la scène internationale avec une visite surprise en Chine. Ce sommet entre le dirigeant nord-coréen et le président sud-coréen, Moon Jae-in, seulement le troisième du genre, doit précéder un face-à-face historique avec le président américain, Donald Trump, en mai. « Conformément à la volonté des deux dirigeants, le Sud et le Nord sont convenus de tenir le Sommet 2018 Sud-Nord le 27 avril à la Maison de la paix sud-coréenne de Panmunjom », selon un communiqué de presse commun. C'est dans ce village frontalier situé dans la Zone démilitarisée qui divise la péninsule que fut signé l'armistice de la guerre de Corée (1950-1953). M. Kim sera ainsi le premier dirigeant nord-coréen à fouler le sol sud-coréen depuis la fin de la guerre. Les deux précédents sommets intercoréens, en 2000 et 2007, avaient eu lieu à Pyongyang.

Agence France-Presse

LE MONDE

Affaire Skripal: la Russie riposte

Moscou expulse 60 diplomates américains et ferme le consulat américain à Saint-Petersbourg

ANAÏS LLOBET
à MoscouPAULINE FROISSART
à Londres

Moscou a annoncé jeudi l'expulsion de 60 diplomates américains et la fermeture du consulat des États-Unis à Saint-Petersbourg, en riposte aux mesures équivalentes prises par Washington après l'empoisonnement d'un ex-agent double russe en Grande-Bretagne.

Convoqué jeudi soir au ministère russe des Affaires étrangères, l'ambassadeur des États-Unis en Russie, Jon Huntsman, a été «informé du contenu de ces mesures de représailles envers les États-Unis», a déclaré le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov.

Elles «incluent l'expulsion du même nombre de diplomates et le retrait de l'accréditation du consulat général des États-Unis à Saint-Petersbourg», dans le nord-ouest de la Russie, a-t-il annoncé lors d'une conférence de presse.

Ces mesures répondent à l'expulsion par les États-Unis de 60 «espions» russes et à la fermeture du consulat russe à Seattle dans le cadre de mesures de rétorsion après l'empoisonnement le 4 mars de l'ex-agent russe Sergueï Skri-

pal et de sa fille Ioulia sur le sol britannique.

Sur les 60 diplomates américains expulsés par la Russie, 58 sont des employés de l'ambassade des États-Unis à Moscou et 2 du consulat général des États-Unis à Ekaterinbourg (Oural), a précisé le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.

Ces personnes «ont été déclarées *persona non grata* pour leurs activités incompatibles avec leur statut diplomatique. Elles doivent quitter le territoire russe d'ici le 5 avril 2018», selon le communiqué.

Le bâtiment du consulat général des États-Unis à Saint-Petersbourg doit être «libéré entièrement d'ici au 31 mars», a indiqué le ministère.

Les États-Unis ne sont pas les seuls visés par ces mesures de représailles: «en ce qui concerne les autres pays, [la réponse de Moscou] sera aussi pour tous identique par rapport au nombre de personnes qui quitteront la Russie», a assuré M. Lavrov.

Au total, plus de 140 diplomates russes en Europe, en Amérique du Nord, en Ukraine ou en Australie ont été expulsés en soutien à Londres, qui accuse Moscou d'avoir empoisonné l'ex-espion russe.

«Les mesures de représailles seront identiques, et pas seule-

ment», a promis M. Lavrov, sans donner plus de précisions.

Haro sur les Anglo-Saxons

«Pour rétablir la vérité», la Russie a demandé la convocation d'«une session extraordinaire du Conseil exécutif de l'OIAC (l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques)», a indiqué M. Lavrov, appelant les Occidentaux à avoir «une conversation honnête» avec la Russie.

Un refus «serait une confirmation de plus que tout ce qui se passe n'est qu'une grossière provocation», a-t-il affirmé.

L'empoisonnement de Sergueï et Ioulia Skripal a provoqué une profonde crise diplomatique et suscité des mesures de rétorsion contre la Russie coordonnées entre Occidentaux, sans précédent même à l'époque de la guerre froide.

Moscou, qui affirme n'avoir aucun lien avec cet empoisonnement, s'estime victime d'une politique «antirussse» de la Grande-Bretagne.

«Les Anglo-Saxons forcent tout le monde à suivre une politique antirussse», a dénoncé M. Lavrov, qualifiant les expulsions de diplomates russes de décisions «prises sous forte pression des États-Unis et de la Grande-Bretagne».

Les menaces, proférées par



Le consulat des États-Unis à Saint-Petersbourg

l'ambassadeur Jon Huntsman, de l'éventuelle saisie de biens appartenant à l'Etat russe sur le sol américain «entraîneront une dégradation encore plus grave de nos relations, avec de grandes conséquences pour la stabilité mondiale», a prévenu le ministère russe des Affaires étrangères.

L'état de Ioulia Skripal, victime comme son père d'un empoisonnement à l'agent neurotoxique selon Londres, «s'améliore rapidement», a indiqué l'hôpital où elle est soignée avec son père depuis qu'ils ont été retrouvés empoisonnés à Salisbury, dans

le sud-ouest de l'Angleterre.

Selon le média britannique BBC, Ioulia Skripal, 33 ans, est consciente et en état de parler. «Elle n'est plus dans un état critique», a déclaré Christine Blanshard, directrice médicale de l'hôpital de Salisbury.

La Russie «a enfin été informée par les autorités britanniques de l'état de santé de Ioulia Skripal», de nationalité russe, s'est félicité M. Lavrov, ajoutant que Moscou avait «encore une fois demandé à avoir accès» à la jeune femme.

Agence France-Presse

Des expulsions «injustifiées», dit Washington

Washington — Les expulsions de diplomates américains annoncées jeudi par la Russie sont «injustifiées» et Washington se réserve le droit d'y répondre, a indiqué Heather Nauert, porte-parole du département d'Etat. M^{me} Nauert a souligné que les «options étaient en train d'être examinées». Elle a également estimé que Moscou avait «décidé de s'isoler encore davantage» en expulsant 60 diplomates américains et en fermant le consulat des États-Unis à Saint-Petersbourg. En décembre 2016, Barack Obama avait expulsé 35 agents russes pour punir Moscou de son ingérence dans l'élection présidentielle américaine. Le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, s'est inquiété jeudi du fait que les tensions actuelles entre les États-Unis et la Russie commencent à ressembler à celles de la guerre froide.

La colère monte au Venezuela, après la mutinerie mortelle

ALEXANDER MARTINEZ MARGIONI BERMÚDEZ
à Valencia

La colère montait jeudi au Venezuela, au lendemain d'une des pires mutineries de son histoire, durant laquelle 68 personnes sont mortes dans un incendie dans un commissariat surpeuplé de Valencia (nord), nouvel épisode d'un fléau qui touche l'Amérique latine.

Jeudi, sous un soleil de plomb, des familles aux visages graves et avides d'informations étaient toujours agglutinées devant les portes du commissariat principal de la capitale de l'Etat de Carabobo, a constaté l'AFP.

«On ne me laisse pas passer pour voir s'il est mort ou pas!» criait, désespérée, Maria, dont le fils est détenu.

Des barrières métalliques étaient disposées devant une des entrées, carbonisée, de cet édifice en briques et tout en longueur.

«Hier [mercredi], on m'a remis le corps de mon neveu et je suis là aujourd'hui depuis six heures du matin pour qu'on me rende sa carte d'identité» afin de pouvoir l'enterrer, a déclaré à l'AFP Carmen Varela. «Il n'a pas été brûlé, on lui a tiré dans la tête. De ce qu'on peut voir, ça a été un massacre», a-t-elle dénoncé.

Jets de pierres, bousculades, cris, pleurs et évanouissements: mercredi soir, des heurts ont opposé des proches des détenus à la recherche de nouvelles et les forces de l'ordre à proximité du bâtiment.

Jusqu'ici, aucune liste avec les noms des victimes n'avait été fournie par les autorités.

Les Nations unies se sont dites jeudi «consternées» et ont demandé à Caracas de mener une enquête «efficace» pour déterminer la cause du drame.

«Les Etats sont garants de la vie et de l'intégrité physique des personnes privées de liberté», a souligné le bureau du haut-commissaire aux droits de l'homme.

Le Venezuela est en plein marasme économique et social, en grande partie à cause de la chute des cours du pétrole, dont il tire 96% de ses revenus. Outre la pénurie généralisée, cela se traduit par une hyperinflation attendue à 13 000% en 2018 par le FMI.

Agence France-Presse

La veille, après plusieurs heures d'incertitude, le procureur général Tarek William Saab avait confirmé tard dans la nuit de mercredi à jeudi le nombre de victimes.

«Face aux terribles événements survenus dans le commissariat principal de l'Etat de Carabobo, où un incendie présumé a fait 68 morts, nous avons désigné quatre procureurs [...] pour éclaircir ce qui s'est passé», a déclaré Tarek William Saab, sur son compte Twitter.

M. Saab n'a pas précisé les circonstances de la tragédie, mais l'ONG «Une fenêtre vers la liberté», qui défend les droits des prisonniers, assure que l'incendie a été provoqué par un groupe de détenus qui cherchait à s'évader.

«Les détenus ont tenté de kidnapper deux policiers. Voyant qu'ils n'y arrivaient pas, ils ont déclenché une émeute et ont décidé d'incendier des matelas en pensant qu'on leur ouvrirait alors les portes. Mais les grilles sont restées fermées», a déclaré jeudi à l'AFP le directeur de cette ONG, Carlos Nieto.

Les pompiers ont dû ouvrir un trou à l'arrière de l'édifice pour que les prisonniers puissent sortir. «Certains sont morts brûlés et d'autres par asphyxie», a ajouté M. Nieto, selon qui quelque 200 détenus se trouvaient dans le bâtiment.

Surpopulation

La surpopulation dans les prisons du Venezuela oblige les forces de l'ordre à utiliser les commissariats comme lieux de détention de longue durée. Or, selon la loi, la détention ne doit pas excéder 48 heures dans ces locaux.

Le surpeuplement représente 400% de la capacité d'accueil au Venezuela.

«S'il faut responsabiliser quelqu'un, c'est l'Etat pour négligence, car il utilise ces dépôts [de la police] comme des prisons, alors qu'ils ne sont pas faits pour ça», a-t-il estimé.

Le procureur général a promis une enquête rapide pour «établir les responsabilités» dans ce drame.

Au moins 388 personnes sont mortes depuis 2011 dans les prisons vénézuéliennes, selon les chiffres officiels et ceux des ONG de défense des droits de la personne.

Agence France-Presse



La semaine dernière, l'ex-président avait été mis en examen pour les soupçons de financement libyen de sa campagne de 2007.

FRANCE

Sarkozy devant la justice pour trafic d'influence

SOPHIE DEVILLER
MEHDI CHERIFIA

à Paris

Avant de tempête pour Nicolas Sarkozy: l'ex-président français a été renvoyé devant la justice dans une affaire de corruption active et de trafic d'influence révélée par des écoutes téléphoniques, une semaine après avoir été mis en examen pour les soupçons de financement libyen de sa campagne de 2007.

L'ancien chef de l'Etat est renvoyé aux côtés de son avocat Thierry Herzog et de l'ex-magistrat Gilbert Azibert. Tous trois le sont pour «corruption active» et «trafic d'influence». Les deux derniers le sont aussi pour «violation du secret professionnel», a-t-on appris de sources proches du dossier, confirmant une information du journal *Le Monde*.

Les avocats de Nicolas Sarkozy, Pierre Haïk et Jacqueline Laffont, ont indiqué à l'AFP qu'ils allaient faire appel du renvoi de leur client.

Dans cette affaire, il est reproché à Nicolas Sarkozy d'avoir tenté d'obtenir en 2014, par l'entremise de son avocat, des informations secrètes auprès de Gilbert Azibert, alors haut magistrat à la Cour de

cassation, dans une procédure où il demandait la restitution de ses agendas, saisis dans une affaire d'abus de faiblesse présumé à l'égard de la milliardaire Liliane Bettencourt, qui s'était soldée par un non-lieu.

A l'origine de ce dossier, des écoutes téléphoniques de l'ancien président avaient été diligentes dans une autre enquête, celle sur les accusations de financement libyen de sa campagne de 2007.

Celle-ci lui a valu la semaine passée, après plus de 24 heures de garde à vue, d'être mis en examen pour «corruption passive», «financement illégal de campagne électorale» et «recel de détournement de fonds publics libyens». M. Sarkozy, qui a dénoncé une «manipulation grossière», a été placé sous contrôle judiciaire et n'a notamment plus le droit de rencontrer d'autres protagonistes du dossier, dont ses proches Claude Guéant et Brice Hortefeux.

Grâce aux écoutes, les enquêteurs s'étaient aperçus que l'ex-chef de l'Etat et son avocat communiquaient grâce à des téléphones portables acquis sous une fausse identité, notamment celle de Paul Bisnuth pour M. Sarkozy.

Dans son réquisitoire, signé le 5 octobre, le parquet national financier (PNF) avait réclamé la tenue d'un procès et comparé les méthodes de l'ancien président à celles d'«un délinquant chevronné».

Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog «ont régulièrement évoqué les moyens de tirer avantage de la présence au sein même de la Cour de cassation d'un haut magistrat qui leur était dévoué, rapidement identifié comme étant Gilbert Azibert», soulignait le PNF.

Quant au haut magistrat, il «a tenté de tirer avantage de la situation en sollicitant et en obtenant, en guise de récompense et de contrepartie, l'intervention de Nicolas Sarkozy au soutien de sa candidature pour un poste judiciaire à Monaco», ajoutait le ministère public. M. Azibert n'a toutefois jamais été nommé dans la principauté.

Dans un communiqué, les avocats Pierre Haïk et Jacqueline Laffont ont déploré la signature de cette ordonnance de renvoi, datée du 26 mars, alors qu'une procédure est encore pendante, dénonçant «une incongruité judiciaire».

Le 3 novembre, ils ont en effet déposé un recours en nullité contre le réquisitoire du

PNF. Or, ce recours sera examiné le 25 juin par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris.

«Nous sommes scandalisés par le traitement particulier qui est réservé à l'ancien président. Pourquoi a-t-on voulu se précipiter et le renvoyer en procès alors qu'il y a encore des points de droit fondamentaux à examiner dans cette affaire?» a déploré Jacqueline Laffont.

Le code de procédure pénale autorise les magistrats instructeurs à prendre une ordonnance de renvoi, même si un réquisitoire est contesté par la défense.

«Dans la pratique, il est vrai que c'est assez rare. Les juges d'instruction ont-ils souhaité accélérer les choses pour que le recours contre le réquisitoire et celui contre l'ordonnance soient examinés au cours de la même audience?» s'est interrogée une autre source proche du dossier.

Nicolas Sarkozy a déjà été renvoyé début 2017 devant le tribunal correctionnel pour le financement illégal de sa campagne électorale de 2012, avec treize autres protagonistes. La date de leur procès n'est pas encore fixée.

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

PÉNINSULE CORÉENNE

Kim Jong-un, de paria à maître du jeu

En visite-surprise et chorégraphiée à Pékin, Kim Jong-un est allé se rabibocher avec son homologue chinois, Xi Jinping, en prévision de son sommet annoncé avec Donald Trump. Le jeune dictateur nord-coréen joue bien ses cartes, confinant la Maison-Blanche à un mode réactif, après un an de tensions militaires.

La visite de Kim Jong-un signale une embellie dans des relations qui se sont compliquées ces dernières années entre la Corée du Nord et la Chine; mais elle marque aussi, et peut-être surtout, la volonté de Pékin de faire savoir qu'il n'est pas question pour Xi Jinping de rester spectateur du grand ballet diplomatique qui se déroule sous son nez. En ce sens, l'homme fort nord-coréen a moins été invité par le président chinois que convoqué.

Sous le régime de Kim Jong-un, arrivé au pouvoir en 2011, Pyongyang a mené quelque 85 essais de missiles, dont l'un aurait coïncidé par bravade avec le sommet du BRIC qui s'est tenu en septembre dernier en Chine. Pékin n'apprécie certainement pas pareille accélération des programmes de développement militaire nord-coréen dans la mesure où cela bouscule le fragile équilibre régional. Pas plus que Pyongyang n'a aimé voir le grand frère chinois se mettre non seulement à voter systématiquement pour des sanctions économiques au Conseil de sécurité de l'ONU, mais à les appliquer avec de plus en plus de fermeté. Sous les politesses et les superlatifs qui ont marqué cette visite par ailleurs qualifiée d'«informelle» par Pékin, il y avait donc un bras de fer et un rappel à l'ordre. M. Xi n'aura sans doute pas manqué de rappeler à Kim Jong-un, si tant est que ce dernier ait besoin qu'on le lui rappelle, que 90% du commerce extérieur nord-coréen passe par les relations avec la Chine. Bref, qu'il ne lui faudrait quand même pas oublier que le régime nord-coréen dépend pour beaucoup de Pékin pour sa survie et sa stabilité.



GUY TAILLEFER

Reste qu'en surface du moins, Kim continue de tirer son épingle du jeu avec cette escapade à Pékin, sa première sortie — connue — à l'étranger depuis 2011. Il y a longtemps qu'il voulait s'y rendre. Voici que cet homme, hier paria, peut maintenant prétendre traiter d'égal à égal avec le président chinois comme avec le président américain. Ce qui constitue en soi un revirement stupéfiant.

◆ ◆ ◆
En l'occurrence, Kim Jong-un et Xi Jinping ont aujourd'hui tous les deux intérêt, par impératif de solidarité antiaméricaine, à accorder leurs violons dans la perspective du sommet sans précédent qui doit en principe réunir d'ici la fin du mois de mai les présidents nord-coréen et américain.

Le Nord-Coréen est allé à Pékin chercher le soutien de la Chine pour l'après-sommet, comme on est loin de pouvoir attendre de ce sommet des résultats concrets, considérant l'immense fossé qui sépare Pyongyang de Washington sur la question de la dénucléarisation. Entendu que M. Trump entretient des chimères s'il croit pouvoir convaincre à terme Pyongyang de renoncer à l'arme nucléaire sans contreparties majeures — ce qu'accréditent des informations qui font état cette semaine d'une intensification des activités à Yongbyon, le principal site nucléaire nord-coréen. Une lecture réaliste de cet après-sommet oblige donc à penser que la suite des choses risque fort de passer par une nouvelle séance d'escalade militaro-verbale que ne se priveraient pas d'encourager un faucon comme John Bolton, nouveau conseiller à la sécurité fraîchement nommé par M. Trump.

Ce qui fera toujours l'affaire de Pékin dans la mesure où il est fondamental pour elle de contenir l'influence des États-Unis en Asie. L'historique conflit intercoréen est utile à cette entreprise, à condition qu'il ne dégénère pas. Aussi, la Chine encourage depuis longtemps les États-Unis à ouvrir le dialogue avec Pyongyang, question d'apaiser les tensions géopolitiques, tout en espérant que ce dialogue ne débouche jamais sur la réunification des Corées. Elle se méfie d'emblée de la possibilité qu'un accord diminue son influence dans la péninsule.

Avant le possible sommet avec M. Trump, il y aura celui, certain, avec le président sud-coréen, Moon Jae-in, dont la date vient d'être fixée au 27 avril. On s'attend à ce que la Corée du Nord veuille aussi organiser plus tard cette année d'autres semblables sommets avec la Russie et le Japon. Où mènera cette opération de charme diplomatique? Elle pourrait servir à briser son isolement et à déjouer les injonctions occidentales de dénucléarisation. Il n'est pas non plus interdit de penser que cette offensive diplomatique est le signe que le jeune Kim Jong-un a décidé d'engager la Corée du Nord dans un projet de modernisation comme l'a fait en son temps Deng Xiaoping pour la Chine. Une modernisation à la chinoise où l'ouverture économique cohabite avec le verrouillage politique et social. C'est un modèle qui commence à avoir fait ses preuves.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, VÉRONIQUE CHAGNON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

LE CHEMIN DE CROIX DE JEAN-FRANÇOIS LISÉE DANS ROSEMONT...



L E T T R E S

Desjardins: quelques nuances... essentielles

Pour l'abonné de *Devoir* et administrateur de ma caisse locale que je suis, il devient exigeant de se soustraire aux critiques à l'égard du Mouvement Desjardins. Ce qui est le plus exaspérant est cette tendance à porter un jugement sur la nature coopérative de l'organisation en procédant par amalgame. Désolé pour ces critiques, mais avec une fine lecture des règles d'actions coopératives, Desjardins est et reste une coopérative: la propriété de l'organisation est collective; le pouvoir repose sur la règle d'un membre, un vote; le partage des résultats se fait selon l'usage des services (prêts, dépôts) ou en ristourne collective de type investissement dans des projets structurants au bénéfice de la communauté, et le patrimoine de l'organisation qui est de plusieurs milliards de dollars est simplement inaliénable. Faites le test, aucun concurrent de Desjardins ne le passe!

Dans le contexte de la rapide transformation de l'industrie des services financiers et des habitudes de consommation portée par la vague numérique, je conviens qu'un défi important de Desjardins est de trouver le point d'équilibre «intergénérationnel»: des jeunes qui réalisent l'essentiel de leurs transactions en mode virtuel, des aînés pour qui l'accès à un guichet reste la norme. De plus, la fermeture de guichets dans certains milieux peut avoir un impact sous-estimé quant à la pérennité de ces milieux de vie. Le dialogue et la recherche de solutions novatrices associant les élus municipaux me semblent incontournables.

Ne perdons jamais de vue que Desjardins, avec la taille de son sociétariat, soit plus de 60% de la population du Québec — quelque chose d'unique au monde en matière de pénétration d'une organisation coopérative —, est aussi le reflet de notre société: traversée par des débats, des tendances. Au final, bien que perfectible, la dose de démocratie qu'insufflé l'organisation à l'économie me rend fier!

Jean-Pierre Girard
Montréal, le 29 mars 2018

Une rémunération pour des stages?

Pourquoi cette décision est-elle illogique? Dans une société sociale-démocrate, se battre pour la gratuité scolaire est un objectif principal. Il s'agit d'offrir une égalité des chances à tous les citoyens. À partir du moment où cette société paie pour la scolarisation des citoyens, il devient incontournable de demeurer dans la même idéologie afin de réfléchir à la possible implantation d'une rémunération des étudiants pour les stages. Ici, les futurs enseignants se voient rémunérés selon le principe qu'ils exécutent un travail qui serait normalement rémunéré. Or ce raisonnement oublie de prendre en considération le fait que les études ont été payées par le même portefeuille qui paiera pour des stages rémunérés. C'est comme si, en tant que parent, vous payiez les études de votre enfant tout au long de sa vie et que, le jour où il fait un stage, vous lui versiez en plus une rémunération.

De quelle logique est issue cette décision? Il semblerait que le gouvernement ait copié la logique de marché. C'est pour

ce motif que le raisonnement est faillible. Dans cette logique de marché, il est normal que les entreprises privées doivent payer les stages car, contrairement au gouvernement, ce ne sont pas ces dernières qui paient la formation du travailleur. Plus encore, les entreprises tirent un profit personnel du travail des stagiaires. Dans le cas des enseignants, c'est la société qui tire un profit du travail des enseignants, compétences qu'elle a financées afin de rendre les citoyens autonomes.

Ce raisonnement est d'autant plus inquiétant que notre société pense de plus en plus l'université comme un marché classique. Il suffit de regarder les mots utilisés: marché de l'enseignement, baisse ou hausse de la clientèle, mesure de la performance des enseignants, optimisation des classes, etc. Avec cette nouvelle pierre posée sur l'édifice de l'université, on continue lentement, mais sûrement, à assimiler la population à une logique de marché. Il ne reste qu'un pas à franchir pour choisir la privatisation plutôt que la gratuité.

La toile se tisse. Pourtant, on aurait pu décider de prendre ces millions pour se rapprocher encore plus de la gratuité scolaire ou encore pour améliorer les conditions de travail des enseignants. Québec solidaire se lèvera heureux, ce matin, de cette victoire; pourtant, en faisant le jeu du Parti libéral, il ne se rend pas compte que cela s'éloigne notablement des principes socialistes qu'il prône. Après des coupes de 172 millions, ces 15 millions me semblent réellement mal investis.

Stéphane Chiarello,
enseignant en gestion des ressources humaines, UQTR
Le 29 mars 2018

L I B R E O P I N I O N

Une réponse partielle sur les diplômes obtenus à l'étranger

DANIELLE BOUÉ

Vice-présidente du Conseil interprofessionnel du Québec et présidente de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

L'Institut du Québec (IQ) a diffusé lundi dernier son plus récent rapport, *La reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger. L'une des clés de l'intégration des immigrants au Québec*. Ce rapport, qui vient tracer certaines pistes d'action devant permettre au Québec de faire face au vieillissement de sa population et aux défis liés au taux de chômage historiquement bas que nous connaissons actuellement, nous apparaît grandement incomplet.

Alors que l'Institut présente le processus de reconnaissance des diplômes effectué par les ordres professionnels comme étant presque «la seule» réponse au défi démographique, il s'agit plutôt, selon nos données, d'une réponse très partielle. En effet, moins de 10% des 50 000 immigrants en 2016-2017 ont demandé à rejoindre un ordre professionnel.

Rappelons-nous qu'un ordre professionnel a

pour mission de protéger la population en garantissant la compétence des personnes ayant un permis de pratique dans une profession donnée. Les balises qu'il se donne sont adoptées par le gouvernement du Québec et l'ordre doit les appliquer avec une grande diligence afin de s'assurer que les immigrants possèdent les compétences équivalentes à celles des personnes formées au Québec. Les équipes en place pour l'admission aux 46 professions souhaitent intégrer rapidement un maximum de personnes compétentes, mais aucun sacrifice ne sera fait sur l'évaluation de la qualité des candidatures reçues.

Des recommandations déjà en place

Le rapport de l'IQ se permet de faire plusieurs recommandations au gouvernement et aux ordres professionnels. Je suis heureuse aujourd'hui de répondre que plusieurs de celles-ci sont déjà mises en œuvre.

En effet, pour la majorité des professions régies par un ordre, il est possible pour la personne immigrante d'obtenir une reconnaissance de ses diplômes à partir de son pays

d'origine. Ce processus est indépendant du processus d'immigration et s'entame dès le dépôt d'une demande d'analyse auprès de l'ordre concerné. Le délai pour l'analyse d'un dossier par un ordre professionnel est, en moyenne, de moins de trois mois.

L'IQ suggère également d'accélérer le traitement des dossiers en comparant d'autres candidats de la même origine. Cette pratique est déjà courante au sein de plusieurs ordres, qui s'assurent cependant d'analyser d'autres facteurs que le simple diplôme avant de déterminer les étapes à franchir pour l'obtention d'un permis de pratique. L'expérience professionnelle et les acquis expérimentaux ont également une influence sur le reste du chemin à parcourir.

Plusieurs chantiers sont en cours afin d'améliorer la trajectoire d'intégration en emploi des professionnels formés à l'étranger. Le Conseil travaille conjointement avec tous les acteurs du Pôle de coordination pour l'accès à la formation en plus de collaborer avec Qualification Montréal et le gouvernement du Québec dans la mise sur pied d'un guichet unique

devant rassembler toute l'information sur la reconnaissance des acquis et compétences et la rendre facilement disponible pour les personnes immigrantes.

De plus, le Conseil documente actuellement la situation des candidats formés à l'étranger afin de fournir un portrait complet et fidèle de la situation. Ces travaux permettront de conseiller le gouvernement dans la mise en œuvre de solutions durables pour faciliter l'intégration des néo-Québécois aux 46 ordres professionnels.

Malgré tous ces travaux, je tiens également à rappeler une réalité trop souvent occultée: un ordre professionnel n'est pas une entreprise garantissant des emplois dans un domaine, ni pour les candidats étrangers ni pour les candidats québécois.

Les ordres professionnels travaillent avec rigueur dans plusieurs volets de cet important dossier et je trouve dommage qu'un organisme sérieux comme l'Institut du Québec véhicule encore des préjugés basés sur des analyses partielles et une étude bien incomplète de la situation.

IDÉES



FRED DUFOUR AGENCE FRANCE-PRESSE

La pratique des mères porteuses est marginale au Canada, peut-être moins de 1% des naissances, mais elle dérange.

Féminisme, mères porteuses et femmes pauvres : un amalgame douteux

LOUISE LANGEVIN
DOMINIQUE GOUBAU

Avocats et professeurs
à la Faculté de droit de l'Université Laval

Un député libéral fédéral Montréalais entend présenter en mai prochain un projet de loi d'intérêt privé pour permettre la rémunération des mères porteuses au Canada. Même si ce projet de loi a peu de chances de devenir loi, il relance tout de même le débat. En réalité, le député affirme ce que plusieurs savent déjà : même s'il est interdit par la loi fédérale sur la procréation assistée de rémunérer les mères porteuses et les intermédiaires, tout comme les « donneurs » de sperme et les « donneuses » d'ovules, les mères porteuses reçoivent des « cadeaux », et de toute évidence davantage, en plus d'être remboursées pour leurs dépenses raisonnables (cette question du remboursement des dépenses baigne d'ailleurs depuis plus de dix ans dans un flou total puisqu'on attend toujours le règlement fédéral à ce sujet).

Le député affirme aussi que des « femmes pauvres peuvent améliorer leur situation financière en devenant mères porteuses, du moment qu'elles font un choix sans contrainte » (selon un article de La Presse canadienne). Il souligne aussi que son projet de loi « est en ligne droite

avec le programme féministe du gouvernement libéral et que les femmes devraient être en contrôle de leur corps » (selon *Le Devoir*).

Selon cette logique affligeante, un gouvernement féministe devrait permettre à des femmes pauvres de devenir mères porteuses au nom du respect de leur capacité décisionnelle... On imagine déjà le centre d'emploi local afficher de telles offres d'emploi!

Protection des personnes

La pratique des mères porteuses est marginale au Canada, peut-être moins de 1% des naissances, mais elle dérange. Il n'existe pas de statistiques à ce sujet au Canada ni d'études sur les réalités socio-économiques des mères porteuses. Des études devraient être menées pour mieux comprendre la situation réelle des femmes qui en arrivent à de telles solutions. Un certain nombre de Canadiens et de Canadiennes font appel à des agences intermédiaires et vont à l'étranger pour trouver une mère porteuse, généralement dans des pays plus pauvres. Cette réalité aussi devrait être mieux documentée. Dans ce débat, on entend souvent la phrase « puisqu'il suffit de toute façon d'aller à l'étranger pour payer une mère porteuse, autant accepter l'idée de la rémunération chez nous ». Avec de tels arguments, autant renoncer d'emblée aux valeurs qui fondent notre société, comme celle de la protection des personnes et de la non-commercialisation de la procréation.

Un gouvernement féministe devrait-il vraiment permettre à des femmes « pauvres », pour reprendre le terme du député, d'arrondir leurs fins de mois par la location de leur utérus? Il ne s'agit pas ici de remettre en question la capacité décisionnelle de ces femmes ou de toutes les femmes. Les Canadiennes jouissent de l'autonomie procréative : les enfants que je veux, si je le veux. Mais on peut s'interroger sur un phénomène qui cible certaines femmes plus vulnérables. Au Canada, on ne vend pas son sang ; on le donne. On ne vend pas ses organes ; on les donne, justement pour éviter l'exploitation de certaines personnes. Le féminisme, peu importe ses courants, peut-il être instrumentalisé pour permettre à des femmes de se sortir de la pauvreté, à des personnes ou à des couples de réaliser leur désir et, en passant, à des agences intermédiaires de s'enrichir? Poser la question, c'est y répondre. L'histoire des femmes témoigne du contrôle et de l'exploitation de leurs capacités procréatives. La contraception efficace et l'avortement libre ont permis aux femmes de choisir et de penser leur vie en dehors des maternités à répétition. Mais les anciennes contraintes à la maternité semblent se présenter aujourd'hui sous de nouveaux habits.

Les hommes et les femmes jouissent d'un droit de se reproduire, mais pas d'un droit à l'enfant. Un discours comme celui de ce député, en mal de publicité, laisse miroiter un droit de s'acheter un enfant.

En éducation, une réforme qui mène à un chaos

ROBERT BERNIER

Et ses collègues professeurs de physique
au collège Lionel-Groulx*

Le système d'éducation québécois est passé par de nombreuses réformes : Renouveau pédagogique au primaire et au secondaire. C'est cette fois au tour du niveau collégial, en commençant par le Programme d'études préuniversitaires en sciences de la nature (SN). Ce programme est celui qui mène soit aux sciences de la santé (médecine, soins infirmiers, pharmacologie, etc.), soit aux sciences pures (physique, chimie, biologie, etc.) ou encore aux sciences appliquées et génie. C'est dire l'importance névralgique de ce programme pour la relève scientifique du Québec.

En notre période de post-vérité et de *fake news*, on ne peut pas surestimer la formation à une pensée scientifique. Pensez, dans le domaine de la santé publique, à tant de situations où les pseudosciences remplacent la science : par exemple les campagnes anti-vaccins. Et à cet apport à la vie économique du Québec : la formation de travailleurs hautement spécialisés. On sait que, dans plusieurs secteurs de pointe, on éprouve une difficulté croissante à recruter qui oblige à se tourner de plus en plus vers l'étranger.

Une réforme majeure est toujours un moment de déstabilisation, un passage à risque : on le voit dans le secteur de la santé. On ne devrait pas se permettre de lancer une réforme majeure sans des raisons majeures de le faire. Nous entrevoyons deux retombées négatives du projet dans sa présente formulation : abaissement du niveau de la formation en SN et perte d'uniformité du contenu de ce DEC d'un cégep à l'autre. Surtout, nous pensons que le risque encouru ne répond à aucune crise diagnostiquée.

Compétences transversales

Le mouvement dans les officines du ministère

de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) qui mène à cette proposition de réforme commence en 2008, lorsqu'une enquête conclut que les programmes de SN n'auraient pas poussé suffisamment loin la grande idée du Renouveau pédagogique : le développement et l'évaluation des compétences transversales.

Dans un livre consacré à la question du Renouveau pédagogique, le philosophe Normand Baillargeon dit de ces compétences transversales que « leur existence est en effet fort douteuse ». Ce qui est en accord avec tout l'effort mené en épistémologie depuis les années 1700 et jusqu'aux neurosciences contemporaines. « Apprendre » veut dire associer une connaissance nouvelle à des connaissances anciennes bien établies. Pour cela, encore faut-il disposer de connaissances claires, ce qu'apportent justement les savoirs disciplinaires et les exercices répétés, ceux-là mêmes que le projet dans sa forme présente aurait pour résultat de diminuer considérablement.

En 2014, une étude (Éduconseil) tenta de définir le profil que devrait avoir l'élève sortant du programme SN. Il y est question de compétences transversales, de savoir-être, d'habiletés et d'attitudes : de quoi faire rêver. Mais il est bien peu question de connaissances. Les universitaires consultés en ont dit que ces compétences devaient être vues comme des « visées à atteindre », mais sur le long cycle des études, du primaire à la fin de l'université. Les mêmes universitaires reconnaissent par contre que « les élèves diplômés des programmes d'études préuniversitaires en sciences sont bien préparés ». Quelle serait alors la motivation majeure pour cette réforme majeure et risquée?

Ces études portant plus sur des savoir-être et habiletés que sur des savoirs disciplinaires, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur commanda une autre étude en 2015. Dans celle-ci, les universitaires consultés

ont jugé « essentiels » et « préalables exigés » nombre de savoirs disciplinaires que la réforme propose de rétrograder à « facultatifs ». Et par quoi propose-t-on de remplacer ces savoirs disciplinaires? Par des savoir-être, des savoir-agir et des habiletés : toutes choses très difficiles à définir et, par conséquent, très difficiles à évaluer. Toutes choses faisant partie des paradigmes pédagogiques dits « constructivistes » que la vaste majorité des études en pédagogie ont démontré être contre-productives, surtout à l'endroit des élèves présentant les plus grands besoins.

Risque d'un DEC non unifié

Si les universitaires consultés soutiennent que la formation des élèves est adéquate, ils considèrent cependant que celle-ci varie trop d'un cégep à l'autre. Or, le projet de réforme ne ferait qu'empirer cette situation puisque l'allocation de près du tiers des périodes serait désormais laissée de façon locale au choix des différents cégeps. Il faut qu'un DEC soit un DEC partout au Québec.

Nous croyons que c'est à une période de chaos que ce projet de réforme convie nos cégeps et nos élèves. Tous les cours et tous les manuels scolaires auraient à être réécrits. Chaos qui, si l'on en croit les résultats négatifs du Renouveau pédagogique au primaire et au secondaire, n'aura pas pour récompense une amélioration de la préparation des élèves à leur entrée à l'université, bien au contraire pensons-nous déjà pouvoir prédire.

Nous avons exprimé nos craintes. Nous sommes ouverts à une discussion franche avec le ministère et nous espérons que nous serons entendus.

*Ont aussi signé cette lettre : Hacène Abeidia, Stéphanie Cods, Ousseynou Diop, Mathieu Fontaine, Daniel Fortier, Benoît Gosselin, Marie-Elisabeth Sicard et François Vervaeet.

J'suis pas raciste, mais...

FABRICE VIL



Le 29 janvier 2017, Alexandre Bissonnette s'est rendu, armé, dans une mosquée de Québec. Il a déchargé son arme sur des individus de confession musulmane qui y priaient, tuant six personnes. Mercredi, M. Bissonnette a plaidé coupable à six chefs d'accusation de meurtre au premier degré et à six autres chefs de tentative de meurtre.

M. Bissonnette, selon un ancien camarade d'université, s'est déjà dit « hostile aux non-Blancs et aux non-chrétiens immigrants ». Les mandats de perquisition rendus publics mercredi révèlent qu'il était « en accord avec les propos de Donald Trump à l'effet de bloquer toute immigration ». Après avoir plaidé coupable, il a toutefois affirmé ne pas être islamophobe. Par cette affirmation, M. Bissonnette a symbolisé l'un des grands dilemmes du racisme : les personnes qui le perpétuent se convainquent souvent du contraire.

Connaissez-vous la technique « J'suis pas raciste, mais... »? Les comédiens de l'émission *Like-moi* à Télé-Québec l'ont brillamment exposée dans un sketch hilarant par son absurdité et son fond de vérité : « T'as juste à dire "mais" après "j'suis pas raciste", pis ensuite tu peux être super raciste. » Pourquoi? Parce que, selon *Like-moi*, « tu peux pas être raciste si tu viens de dire que t'es pas raciste ». Cette technique permet à quiconque en fait l'utilisation de se prémunir de tout reproche de racisme... même dans les cas les plus évidents.

Ne peut-on pas déduire qu'Alexandre Bissonnette a assassiné des musulmans de la région de Québec justement en raison de leur religion? Par la reconnaissance de sa culpabilité, il a admis que son geste avait été prémédité et délibéré. Il a ainsi avoué être l'auteur d'une des pires tueries de l'histoire du pays, alors que bien des individus auraient nié bec et ongles. J'ai lu sa lettre aux victimes des familles : un honnête repentir. Après tout le courage dont a dû faire preuve M. Bissonnette pour demander pardon, on aurait cru que reconnaître son islamophobie aurait été une formalité. Eh non! Pourquoi?

J'ai déjà écrit dans ces pages qu'en raison de l'image très négative qu'on a du racisme, une personne raciste a souvent de la difficulté à concilier qu'elle puisse à la fois être humaine et entretenir des pensées ou avoir des propos racistes. J'ajouterais deux commentaires pour approfondir la réflexion.

Premièrement, le racisme n'est pas un délit comme le vol, qu'on peut tangiblement observer. Un voleur qui se fait prendre la main dans le sac aura peu d'arguments pour se justifier. Quant au racisme, oui, il peut se traduire par des attitudes, des paroles ou des gestes concrets. Mais il est d'abord une manière de penser, consciente ou inconsciente, qui conçoit une hiérarchie de certains groupes d'humains par rapport à d'autres. Hautement intangible et sujet à interprétation. Parce qu'un même comportement peut être motivé par une multitude de facteurs, il devient dès lors plus facile de s'imaginer toutes les raisons pour fuir l'étiquette « raciste », peu importe nos faits et gestes.

Alexandre Bissonnette, en refusant d'admettre son islamophobie, dit qu'il est « plutôt une personne qui a été emportée par la peur, par la pensée négative et par une sorte de forme horrible de désespoir ». Or, ces pensées et ces émotions l'ayant habité n'excluent pas l'islamophobie. Elles coexistent main dans la main. En le niant, M. Bissonnette refuse de voir en pleine face la zone d'ombre en lui qui l'a mené à commettre le pire.

N'ayons crainte. Le ciel ne tombe pas sur la tête de ceux qui reconnaissent leur racisme. Dans la dernière édition de son magazine, le *National Geographic* a déclaré : « Pendant des décennies, notre couverture était raciste. Pour nous élever au-dessus de notre passé, nous devons le reconnaître. » Le magazine ne s'en porte que mieux.

Deuxièmement, il y a un problème à ce qu'une personne catholique définisse ce qu'est ou n'est pas l'islamophobie. Tout comme il y a un problème à ce qu'un homme définisse ce qu'est la misogynie. Il s'agit là de comprendre que les personnes en position de privilège ne doivent pas définir, à la place des personnes désavantagées, la nature des injustices que subissent ces personnes. Sinon, les gens qui provoquent en premier lieu les injustices pourraient les définir de manière à ne jamais en reconnaître l'existence. C'est ce qui se passe ici.

Même si la reconnaissance de culpabilité d'Alexandre Bissonnette ne réparera pas le tort causé aux victimes et à leurs proches, il est en partie un soulagement puisqu'il évitera un procès douloureux. Et, oui, certains pourraient se satisfaire qu'Alexandre Bissonnette paie pour son crime.

Toutefois, les sanctions pénales n'ont pas qu'une fonction punitive. Elles permettent aussi d'affirmer à quelles normes nous sommes attachés dans notre société. Ici, il est important que notre mémoire collective reconnaisse que le geste d'Alexandre Bissonnette était empreint d'islamophobie, et que notre société ne saurait le tolérer.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Robert Dutrisc, (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérald Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Belati-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec) Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écrits), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis), DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charleyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlene Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zematits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (présposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

VIOLENCES

SUIITE DE LA PAGE 1

directrice de la Maison d'Haïti.

Comme à l'université, elle estime qu'un protocole clair est essentiel dans toutes les écoles secondaires pour accueillir les plaintes, mener les enquêtes, sanctionner les agresseurs et accompagner les victimes.

«Les filles qui dénoncent un attouchement ne sont pas prises au sérieux, dit Emilie Martinak. Elles se font dire par les surveillants "Je n'ai rien vu" ou "Tu l'as cherché". Les écoles ont tendance à fermer les yeux et à blâmer les victimes.»

Les directions d'école collaborent néanmoins avec la Maison d'Haïti et d'autres groupes communautaires pour prévenir les violences sexuelles, souligne l'intervenante.

La CSDM interpellée

La présidente de la CSDM, Catherine Harel Bourdon, dit avoir été émue par ce qu'elle a entendu mercredi soir. «Les élèves ont été très courageuses. Elles voulaient des ressources, elles ont été entendues», dit-elle au *Devoir*.

M^{me} Harel Bourdon précise qu'une sexologue vient d'être embauchée pour former le personnel des écoles et «mieux outiller nos milieux» pour faire face à ce type de situation.

Car elle le reconnaît, il est possible que les plaintes des victimes ne soient pas bien reçues dans certaines écoles. «On travaille beaucoup à outiller, parce qu'on a 16 000 employés, donc

en fonction de la personne à laquelle la jeune fille va parler, c'est important que le plus grand nombre soit outillé. Et ce qu'on veut, de plus en plus, c'est cibler auprès des jeunes vers qui ils peuvent aller.»

En ce moment, les écoles de la CSDM traitent ces cas à l'aide du protocole contre l'intimidation et la violence. En fonction de ce protocole, selon les dossiers, les victimes seront accompagnées pour porter plainte à la police et seront soutenues sur le plan psychologique.

«Mais il faut qu'elles dénoncent, répète M^{me} Harel Bourdon. Et ce que les jeunes filles sont venues nous dire [mercredi], c'est que parfois elles ont peur, elles ne comprennent pas bien leurs sentiments et leurs émotions et ne vont pas dénoncer. [...] Le mouvement #MeToo, ça a touché tout le monde. Si des femmes adultes ont peur de dénoncer, imaginons une jeune fille de 13-14 ans, qui n'a pas tous les outils et qui est dans une crise d'adolescence.»

Réflexion sur les moyens

Est-ce que les écoles secondaires pourraient avoir un protocole spécifique pour traiter les violences sexuelles, comme c'est désormais le cas dans les cégeps et les universités? C'était aussi une demande du groupe Citoyenneté Jeunesse lors des consultations sur le projet de loi 151, qui s'applique dans les établissements postsecondaires.

Catherine Harel Bourdon n'est pas fermée à l'idée. «Ça va être beaucoup aux intervenants et à la sexologue de nous guider. Si on voit qu'on a beaucoup de jeunes qui dénoncent des

événements et qu'on sent le besoin de pousser plus loin le protocole pour bonifier certaines interventions plus précisément sur la question des agressions sexuelles, on va le faire.»

La présidente de la CSDM souligne également que les violences sexuelles ne sont pas uniques à un quartier ou à une école, mais que c'est «un phénomène social qui peut arriver dans tous les milieux».

Un phénomène répandu

Au Centre d'aide aux familles latino-américaines, un organisme qui accompagne les jeunes dans plusieurs écoles de Montréal, on confirme qu'il s'agit d'un phénomène bien présent dans les écoles secondaires.

«Oui, il y a des agressions, on ne peut pas le cacher, et ce n'est pas juste dans une école, mais dans plusieurs écoles», répond la directrice, Cecilia Escamilla. Selon elle, lorsque les jeunes femmes portent plainte, la réponse est bonne. «Les travailleurs sociaux font le suivi, et vite, on ne laisse pas les jeunes filles dans le vide. Mais ce qui manque, dans les écoles, ce sont des programmes de prévention contre les agressions sexuelles.»

La commissaire indépendante Violaine Cousineau dit avoir été «bouleversée» par les témoignages des élèves. «Elles sont venues nous dire qu'il y a des agressions sexuelles dans nos écoles, c'est extrêmement troublant. Ça nécessite une réponse musclée et immédiate, comme l'an dernier dans les universités», dit-elle.

Le Devoir

MOUSKOURI

SUIITE DE LA PAGE 1

Et Dylan le regardait sans répondre. Il a fini par citer une phrase de Cohen et lui demander ce que lui avait voulu dire... Ils ont fini par rire et se dire l'un à l'autre: "Il va falloir qu'on apprenne à lire entre les lignes..." C'était magnifique!»

Des lunettes qui rient

Et Nana Moukouri d'éclater d'un rire cristallin, presque enfantin. Avez-vous déjà vu rire des lunettes? Devant elle, on a l'impression que ses fameuses lunettes sont branchées à même sa tête, amplifiant tout ce qu'elle dit, tout ce qu'elle ressent. «Moi, je chante entre les lignes, en tout cas c'est un peu ça que j'essaie de faire depuis 60 ans!» Sourire à lunettes. «Il y a 60 ans presque jour pour jour, je lançais mon premier disque!» Et l'interprète d'ajouter, sur sa lancée: «Cohen me disait: "Il y aura toujours une autre chanson..." Il cherchait la chanson de la vraie vérité. Je suppose que je cherche la même chose dans l'interprétation.»

Écouter ce nouvel album absolument remarquable pour sa justesse émotionnelle dans la retenue, c'est constater que l'interprétation n'est pas affaire de doubles saltos arrière carpés autour de la note. Qu'elle échantillonne le répertoire d'Elvis Presley (*In the Ghetto*) ou d'Emmylou Harris (*Lonely Street*), qu'elle «ose Barbara» (*Dis, quand reviendras-tu?*) ou les Beatles (rien de moins que *Hey Jude*), les mélodies et même les inflexions d'origine demeurent inchangées. Ça devient pourtant du Nana Moukouri à tous les coups, il suffit qu'elle chante. «C'est très important, pour moi, ne pas trahir la version originale. Je crois qu'il faut respecter la mélodie et les paroles. Ce sont des voies d'accès vers le sens profond des choses.»

«J'ai compris très tôt que la chanson, si j'allais vers elle plutôt que d'essayer de l'amener vers moi, était mon meilleur moyen de comprendre non seulement ce que l'auteur veut transmettre, mais aussi la culture d'un pays. J'ai chanté dans plusieurs, plusieurs langues, j'ai toujours inclus dans mon spectacle au moins une chanson du pays où je me produisais: le mandarin en Chine, le taïwanais à Taïwan, et les dialectes autant que possible.» À son premier spectacle au Québec, Nana Moukouri interprète *Un Canadien errant*. «C'était obligatoire pour moi!» À ces mots, ses yeux déjà grands s'agrandissent encore. J'ai l'impression d'être une planète observée au télescope. «Je crois que je suis une insatiable de culture. Je n'ai jamais perdu mon appétit d'apprendre: si j'ai tant voyagé, c'est pour nourrir ça. Aller chanter en Nouvelle-Zélande, pour moi, c'était l'occasion d'apprendre une chanson maori. Ma vraie richesse, ce n'est pas tellement d'avoir vendu tant d'albums, c'est d'avoir connu la culture des îles des Caraïbes [elle reprend ici le *Jamaica Farewell* popularisé par son ami Harry Belafonte], et la culture hawaïenne [Leï Píkake]... Ce qui m'intéresse, c'est l'âme.»

Amy et Ella

En exergue du livret de l'album, elle cite Platon: «La musique est une loi morale, elle donne une âme à nos cœurs, des ailes à la pensée, un essor à l'imagination.» Encore faut-il savoir prendre soin de soi: la carrière musicale est impitoyable, le potentiel d'usure prématurée immense, ce dont les fins tragiques des Amy Winehouse, Elvis, Dalida et Barbara témoignent. «J'ai su dès le début que cette voix que j'avais était un don précieux, et que je devais y faire très attention. Je me suis protégée, mes années de chant classique m'ont donné les moyens de préserver ma voix.» Elle chante encore toutes ses chansons dans la clé d'origine, et les interprétations du nouvel album sont données dans le registre de Paul McCartney (pour *Hey Jude*) autant que dans le registre de Marlene Dietrich (pour *Lili Marlene*). «Je me suis appliquée à ne pas pousser ma voix à bout. Ella Fitzgerald disait ça aussi, qu'il ne fallait pas abîmer sa voix: même à la fin, malgré ses ennuis graves de santé, son timbre et son registre n'avaient pas changé.»

Elle ajoute, un ton plus bas: «Je crois qu'il faut aussi trouver sa joie. Quand je chante *Love Is a Losing Game* d'Amy Winehouse, j'entends sa détresse, c'est terrible. L'amour, quand on l'a, il faut l'entretenir. On ne met pas ça dans la poche en se disant, voilà, je le possède. Il faut se donner la chance de comprendre ce qu'on a. Oui, l'amour peut être un "losing game", le métier de chanteuse aussi, on peut se mettre à boire, tout peut arriver, mais je crois aussi qu'on a du pouvoir sur soi-même. J'ai toujours été bien entourée, j'ai eu beaucoup de chance, mais j'ai aussi contribué à cette chance.» Et Nana Moukouri sourit tendrement. Et je le jurerais, les lunettes me font des clins d'œil.

Le Devoir

FOREVER YOUNG

Nana Moukouri
Mercury/Universal

La chanteuse sera en spectacle à Québec le 18 mai (salle Louis-Frédéric), à Montréal le lendemain (Maison symphonique); elle présentera également une classe de maître à l'Université McGill le 20 mai.



Émilie Martinak et Marjorie Villefranche, de la Maison Haïti, soutiennent du mieux qu'elles le peuvent les jeunes filles victimes de violences sexuelles à l'école. Mais c'est l'école et la commission scolaire qui devraient être en première ligne, expliquent-elles.

JUSTICE

SUIITE DE LA PAGE 1

Grosso modo, les infractions débouchant sur une peine de deux ans de prison ou moins sont traitées par procédure sommaire. Ottawa rehausse ce seuil à 10 ans.

Cette mesure permettra d'accélérer la cadence, d'une part parce que les procédures sommaires se déroulent sans jury, et d'autre part parce que les accusés ont plus tendance à plaider coupables parce que les peines maximales prévues y sont moins lourdes. En outre, sans trop qu'on sache pourquoi, les procédures en cour provinciale se déroulent en général plus vite, ont indiqué les fonctionnaires lors d'une séance d'information.

Le gouvernement fédéral entend enfin désembourber le système en évitant la rejudiciarisation des prévenus. Les accusés remis en liberté en attente de leur procès moyennant le respect de certaines conditions (s'abstenir de boire de l'alcool ou respecter un couvre-feu) peuvent, en cas de non-respect des conditions, faire l'objet de nouvelles accusations. Ces cas enlèvent le système: en Nouvelle-Écosse, 68% des détenus le sont pour non-respect des conditions, avait indiqué au *Devoir* un fonctionnaire.

Le projet de loi permettra aux policiers de renvoyer de telles personnes directement, sans déposer d'accusation, devant un juge qui déterminera s'il doit y avoir ou non sanction. Le juge pourrait aussi décider de revoir les conditions pour qu'elles soient mieux adaptées à la condition du prévenu (par exemple, revoir son heure de couvre-feu pour qu'elle corresponde à l'heure de passage de son autobus).

«Une fois adopté, ce projet de loi aura un effet réel sur les délais judiciaires», a assuré le ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould. La ministre a fait valoir que l'élimination des enquêtes préliminaires avait aussi l'avantage de protéger les victimes en leur épargnant d'avoir à raconter deux fois leur version des faits. «Ce changement réduira la revictimisation.»

L'arrêt Jordan rendu en 2016 plafonne, au nom du droit des accusés d'être jugés dans un

La fin des récusations péremptoires

Le gouvernement de Justin Trudeau n'est pas resté insensible à la cause de Colten Boushie. La mort de cet autochtone est restée impunie, car l'accusé, Gerald Stanley, a été acquitté en février dernier par un jury entièrement blanc. Son avocat s'était prévalu de son droit à la récusation péremptoire pour écarter cinq jurés d'apparence au-

tochtone. Les récusations péremptoires sont des droits accordés en nombre égal aux avocats de la Couronne et de la défense pour rejeter un juré potentiel sans motif. Avec son projet de loi C-75, Ottawa abolit ce droit. «Cela rendra les jurys plus représentatifs des communautés», a soutenu le ministre de la Justice, Jody Wilson-Ray-

bould. Seules les récusations avec motif seront encore possibles, mais ce sont désormais les juges qui trancheront si les motifs sont valables ou pas. À l'heure actuelle, ce sont les deux premiers jurés qui le décident. Comme on doit leur expliquer comment procéder, cela contribue aussi à prolonger les procédures.

délai raisonnable, à 30 mois la durée maximale d'attente pour un procès en Cour supérieure. Depuis, au moins cinq accusés de meurtre, dont trois au Québec, ont échappé à leur procès pour cause de délais indus. La ministre québécoise de la Justice, Stéphanie Vallée, a déploré que ce projet de loi arrive presque deux ans après le fameux jugement. «Cela aurait pu faire des gestes bien avant. [...] Malheureusement, c'est un peu tard.»

Peines minimales absentes

Le projet de loi d'Ottawa s'illustre toutefois par l'absence de la réforme pénale promise par les libéraux en campagne électorale. La lettre de mandat de M^{me} Wilson-Raybould stipule clairement qu'elle doit «réviser les changements apportés depuis dix ans à notre système de justice pénale ainsi que les réformes de la détermination des peines». D'abord prévue pour le printemps 2016, puis ce printemps, cette réforme ne fait plus l'objet d'un échéancier quelconque. La ministre a refusé de s'engager à la présenter d'ici l'élection de 2019.

«C'est un domaine incroyablement complexe, a-t-elle plaidé tout en assurant qu'elle n'abdiquait pas. Nous allons continuer à travailler à une réforme pénale d'une manière responsable, en écoutant mes homologues et en travaillant avec eux dans les provinces.»

Le Code criminel canadien contient 72 peines minimales, principalement pour des infractions à caractère sexuel ou liées à la drogue et aux

armes à feu. Un très grand nombre de celles-ci ont été instaurées par les conservateurs de Stephen Harper. Certaines ont déjà été invalidées par les tribunaux parce que jugées trop sévères. «Nous allons continuer de surveiller ce que les tribunaux ont à dire à propos des peines minimales», a d'ailleurs mentionné la ministre. Elle a assuré que ce n'est pas la crainte d'être accusée de mollesse envers les criminels qui la retient d'agir.

C'est précisément parce que la ministre ne fait rien à ce sujet que les conservateurs appuient le projet de loi. «On est satisfait qu'ils n'aient pas touché aux peines minimales», explique le député Pierre Paul-Hus. À l'inverse, le NPD déplore cette absence. «Tout le système est congestionné par une décision politique qui a été prise sous l'ancien gouvernement Harper, estime Peter Julian. C'est pour cette raison-là que les libéraux ont promis justement ces réformes lors des élections de 2015. Le fait qu'ils n'ont rien touché là-dedans continue de provoquer ce blocage qu'on voit dans le système judiciaire.»

Conservateurs et néodémocrates applaudissent à l'abolition des enquêtes préliminaires.

Les peines minimales contribuent pour beaucoup à l'enlèvement du système judiciaire parce que les accusés se sachant exposés à une peine sévère ont moins tendance à plaider coupables.

Avec Marie Vastel
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com